VITRAC

Bulletin municipal 2021

2021

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
V 1 Jour de l'An	L 1 Ella	L 1 Aubin	J 1 Hugues	S 1 F. du Travail	M 1 Justin	J 1 Thierry ☾	D 1 Alphonse	M 1 Gilles	V 1 Th. de l'E.J.	L 1 Toussaint	M 1 Florence
S 2 Basile	M 2 Chandeleur	M 2 Charles le Bon	V 2 Vendredi Saint	D 2 Boris	M 2 Blandine ☾	V 2 Martinien	L 2 Julien Eymard	J 2 Ingrid	S 2 Léger	M 2 J. des défunts	J 2 Viviane
D 3 Geneviève	M 3 Blaise	M 3 Guénolé	S 3 Richard	L 3 Phi., Jacques ☾	J 3 Kévin	S 3 Thomas	M 3 Lydie	V 3 Grégoire	D 3 F. des Gds-Pères	M 3 Hubert	V 3 Fr.-Xavier
L 4 Odilon	J 4 Véronique ☾	J 4 Casimir	D 4 Pâques ☾	M 4 Sylvain	V 4 Clotilde	D 4 Florent	M 4 J.M. Vianney	S 4 Rosalie	L 4 Fr. d'Assise	J 4 Charles	S 4 Barbara
M 5 Édouard	V 5 Agathe	V 5 Olive	L 5 L. de Pâques	M 5 Judith	S 5 Igor	L 5 Antoine	J 5 Abel	D 5 Raïssa	M 5 Fleur	V 5 Sylvie	D 5 Gérald
M 6 Épiphanie ☾	S 6 Gaston	S 6 Colette ☾	M 6 Marcellin	J 6 Prudence	D 6 Norbert	M 6 Mariette	V 6 Transfiguration	L 6 Bertrand	M 6 Bruno	S 6 Bertille	L 6 Nicolas
J 7 Raymond	D 7 Eugénie	D 7 F. des Gds-Mères	M 7 J.B. de La Salle	V 7 Gisèle	L 7 Gilbert	M 7 Raoul	S 7 Gaétan	M 7 Reine	J 7 Serge	D 7 Carine	M 7 Ambroise
V 8 Lucien	L 8 Jacqueline	L 8 Jean de Dieu	J 8 Julie	S 8 Victoire 1945	M 8 Médard	J 8 Thibaut	D 8 Dominique	M 8 Nativité de Marie	V 8 Pélagie	L 8 Geoffroy	M 8 Im. Conception
S 9 Alix	M 9 Apolline	M 9 Françoise	V 9 Gautier	D 9 Pacôme	M 9 Diane	V 9 Amandine	L 9 Amour	J 9 Alain	S 9 Denis	M 9 Théodore	J 9 Pierre Fourier
D 10 Guillaume	M 10 Arnaud	M 10 Vivien	S 10 Fulbert	L 10 Solange	J 10 Landry	S 10 Ulrich	M 10 Laurent	V 10 Inès	D 10 Ghislain	M 10 Léon	V 10 Romaric
L 11 Paulin	J 11 ND de Lourdes	J 11 Rosine	D 11 Stanislas	M 11 Estelle	V 11 Barnabé	D 11 Benoît	M 11 Claire	S 11 Adelphe	L 11 Firmin	J 11 Armistice 1918	S 11 Daniel
M 12 Tatiana	V 12 Félix	V 12 Justine	L 12 Jules	M 12 Achille	S 12 Guy	L 12 Olivier	J 12 Clarisse	D 12 Apollinaire	M 12 Wilfrid	V 12 Christian	D 12 J.Fr. de Chantal
M 13 Yvette	S 13 Béatrice	S 13 Rodrigue	M 13 Ida	J 13 Ascension	D 13 Antoine de P.	M 13 Henri, Joël	V 13 Hippolyte	L 13 Aimé	M 13 Géraud	S 13 Brice	L 13 Lucie
J 14 Nina	D 14 Valentin	D 14 Mathilde	M 14 Maxime	V 14 Matthias	L 14 Élisée	M 14 F. Nationale	S 14 Évrard	M 14 La Sainte-Croix	J 14 Juste	D 14 Sidoine	M 14 Odile
V 15 Rémi	L 15 Claude	L 15 Louise	J 15 Paterne	S 15 Denise	M 15 Germaine	J 15 Donald	D 15 Assomption	M 15 Roland	V 15 Thérèse d'A.	L 15 Albert	M 15 Ninon
S 16 Marcel	M 16 Mardi gras	M 16 Bénédicte	V 16 Benoît-Joseph	D 16 Honoré	M 16 J.F. Régis	V 16 ND Mt Carmel	L 16 Armel	J 16 Édith	S 16 Edwige	M 16 Marguerite	J 16 Alice
D 17 Roseline	M 17 Cendres	M 17 Patrick	S 17 Anicet	L 17 Pascal	J 17 Hervé	S 17 Charlotte	M 17 Hyacinthe	V 17 Renaud	D 17 Baudouin	M 17 Élisabeth	V 17 Gaël
L 18 Prisca	J 18 Bernadette	J 18 Cyrille	D 18 Parfait	M 18 Éric	V 18 Léonce	D 18 Frédéric	M 18 Hélène	S 18 Nadège	L 18 Luc	J 18 Aude	S 18 Gatien
M 19 Marius	V 19 Gabin	V 19 Joseph	L 19 Emma	M 19 Yves	S 19 Romuald	L 19 Arsène	J 19 Jean-Eudes	D 19 Émilie	M 19 René	V 19 Tanguy	D 19 Urbain
M 20 Sébastien	S 20 Aimée	S 20 **PRINTEMPS**	M 20 Odette	J 20 Bernardin	D 20 F. des Pères	M 20 Marina	V 20 Bernard	L 20 Davy	M 20 Adeline	S 20 Edmond	L 20 Théophile
J 21 Agnès	D 21 Pierre-Damien	D 21 Clémence	M 21 Anselme	V 21 Constantin	L 21 **ÉTÉ**	M 21 Victor	S 21 Christophe	M 21 Matthieu	J 21 Céline	D 21 Christ Roi	M 21 **HIVER**
V 22 Vincent	L 22 Isabelle	L 22 Léa	J 22 Alexandre	S 22 Émile	M 22 Alban	J 22 M.-Madeleine	D 22 Fabrice	M 22 **AUTOMNE**	V 22 Élodie	L 22 Cécile	M 22 Fr.-Xavière
S 23 Barnard	M 23 Lazare	M 23 Victorien	V 23 Georges	D 23 Pentecôte	M 23 Audrey	V 23 Brigitte	L 23 Rose de L.	J 23 Constant	S 23 J. de Capistran	M 23 Clément	J 23 Armand
D 24 Fr. de Sales	M 24 Modeste	M 24 Catherine de S.	S 24 Fidèle	L 24 L. de Pentecôte	J 24 J.-Baptiste	S 24 Christine	M 24 Barthélemy	V 24 Thècle	D 24 Florentin	M 24 Flora	V 24 Adèle
L 25 Conv. de Paul	J 25 Roméo	J 25 Annonciation	D 25 J. du Souvenir	M 25 Sophie	V 25 Prosper	D 25 Jacques	M 25 Louis	S 25 Hermann	L 25 Crépin	J 25 Catherine	S 25 Noël
M 26 Paule	V 26 Nestor	V 26 Larissa	L 26 Alida	M 26 Bérenger	S 26 Anthelme	L 26 Anne	J 26 Natacha	D 26 Côme, Damien	M 26 Dimitri	V 26 Delphine	D 26 Étienne
M 27 Angèle	S 27 Honorine	S 27 Habib	M 27 Zita	J 27 Trinité	D 27 Fernand	M 27 Nathalie	V 27 Monique	L 27 Vincent de P.	M 27 Émeline	S 27 Séverin ☾	L 27 Jean l'É. ☾
J 28 Thomas d'A.	D 28 Romain	D 28 Rameaux	M 28 Valérie	V 28 Germain	L 28 Irénée	M 28 Samson	S 28 Augustin	M 28 Venceslas	J 28 Simon, Jude ☾	D 28 Avent	M 28 Innocents
V 29 Gildas		L 29 Gwladys	J 29 Catherine de Si.	S 29 Aymard	M 29 Pierre, Paul	J 29 Marthe	D 29 Sabine	M 29 Michel ☾	V 29 Narcisse	L 29 Saturnin	M 29 David
S 30 Martine		M 30 Amédée	V 30 Robert	D 30 F. des Mères	M 30 Martial	V 30 Juliette	L 30 Fiacre ☾	J 30 Jérôme	S 30 Bienvenu	M 30 André	J 30 Roger
D 31 Marcelle		M 31 Benjamin		L 31 Visitation		S 31 Ignace de L. ☾	M 31 Aristide		D 31 Quentin		V 31 Sylvestre

ZONE A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers. **ZONE B :** Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg. **ZONE C :** Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles. ☐

Les dates de vacances scolaires sont conformes au Journal officiel du 2 août 2019. Elles sont données à titre indicatif par l'éditeur sans engager sa responsabilité. Au moment de l'impression de ce calendrier, le Journal officiel n'a toujours pas fait paraître les dates des vacances scolaires et ce, à partir de septembre.

Sommaire

Le mot du Maire	4
Démographie 2020	6
La mairie à votre service	7
Les tarifs communaux et activités administratives	9
Démarches administratives	11
Budget 2020	12
Les travaux 2020	15
TAP - CCAS	19
Les projets et réalisations 2021	21
Autres informations communales	25
Vie associative Vitracoise	37
Contacts Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne	62

Le mot du maire

Mesdames, messieurs,

En premier lieu, je tiens à vous exprimer tous mes vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

La crise sanitaire actuelle ne nous permettra pas de nous réunir pour la cérémonie des vœux et le partage de la galette. Nous en sommes désolés. Nous avons tous besoin de nous voir, de nous parler, des moments de retrouvailles essentiels qui nous aident à mieux vivre notre quotidien.

Depuis l'émergence de cette pandémie, un groupe de personnes a travaillé à la confection de masques qui ont été distribués juste avant le déconfinement. Leur disponibilité, leur travail, leur énergie témoignent de cet élan de solidarité naturel qui les habite. Ce fût un moment émouvant pour tous et qui a rassemblé ces personnes dans une tâche responsable d'assistance, d'aide et partage.

Dans cet état d'urgence l'accueil de la Mairie fut maintenu ainsi que le Service Postal sur demande. Les enfants des personnels soignants ont pu bénéficier d'un accès assuré à l'Ecole primaire (Marcolès en début de semaine, Vitrac en fin de semaine).

L'implication des membres du Conseil communal d'actions sociales (CCAS)ne se relâche pas. Un lien entre les enfants de l'école et les personnes de plus de 75 ans s'est concrétisé fin octobre par la distribution d'une carte et un poème, synonymes de chaleur humaine.

Pour Noël, des colis confectionnés par la « Halte Paysanne » de Maurs, regroupant des producteurs locaux, ont apporté du réconfort à nos aînés. La petite jacinthe a contribué avec son parfum à apporter un éclat de joie dans ce moment singulier.

Gardons espoir, les avancées de la médecine, le vaccin dessinent un futur qui nous permettra de vivre à nouveau ensemble.

Être présents, partager des moments conviviaux dans les manifestations organisées par nos associations qui ponctuent la vie de notre village et qui sont des moments essentiels, vitaux pour nous tous.

2020 a été aussi marquée par l'élection d'une nouvelle équipe municipale au service de vous tous, animée par un sens du collectif.

Des projets, initiés avec les membres du précédent mandat, vont se concrétiser en 2021.

*L'adressage : Un retard de transmission de fichier par la Poste a généré une lenteur dans la validation finale du projet. Toutefois, les agents techniques pourront bientôt poser les noms des rues et numéros de maisons.

*En février 2021, débuteront les travaux relatifs à l'aménagement et à la sécurisation du Bourg (RD66). Un article dans ce bulletin vous détaille la nature des travaux. Nous aurions aimé faire une réunion publique pour vous exposer réellement la finalité de ces travaux mais le contexte sanitaire actuel nous l'interdit. Cet aménagement va bien évidemment générer des contraintes de circulation, du

Le mot du maire

bruit, de la poussière pendant 2 mois. Une déviation de la circulation vous sera proposée, toutefois les riverains de cet axe pourront à tout moment rentrer ou sortir de leur propriété.

* Fin octobre, l'aqueduc de « Patacou » a été rénové suite au constat d'affaissement de la chaussée. Le parapet a été édifié par les agents techniques de la commune

*En décembre, nous avons pu acter la fin des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et téléphone à Labrunie.

Nous sommes honorés de la confiance que vous nous avez accordée en mars dernier et nous faisons tout pour être à la hauteur de nos engagements, de vos attentes.

La nouvelle équipe municipale a créé un site internet : ***commune-vitrac-cantal***. Nous vous invitons à le consulter pour retrouver toutes les actualités de la municipalité mais aussi de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » et des associations communales. Nous avons des retours positifs et élogieux quant à l'élaboration du site conçu par Mila WEISSWEILER et Laetitia SARDET.

Un garde-corps, dessiné etfabriqué par Romain DESMARETZ, artisan à Saint-Mamet La Salvetat, a été posé afin d'assurer la sécurité de l'espace situé vers le panneau d'affichage, face à l'école. Il est élégant et discret, il offre une perspective plus large sur les alentours du panneau d'affichage.

Nos Projets

*Mise en place d'un système de surveillance du réseau de distribution d'eau potable et la pose d'un système de chloration sur tout le réseau : à ce titre, une demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) sera déposée en 2021 à la Préfecture.

*Rénovation de l'espace extérieur à côté de la Salle Polyvalente pour créer un lien de vie et de partage, un espace convivial avec la présence d'un four à pain, d'un barbecue. Construction d'un préau ou halle afin d'accueillir les évènements, et rendre ce lieu encore plus attractif, et destiné à la culture du bien vivre ensemble.

*Créer de nouveaux sentiers de randonnée pour multiplier les offres de découverte de notre environnement.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite à tous, une année 2021 pleine de joie, de moments placés sous le signe de la convivialité et la sérénité.

Le Maire

Marie-Paule BOUQUIER

Démographie 2020

BIENVENUE AUX NOUVEAUX VITRACOIS :

- Le Bourg : Madame GENRIES née RIGAL avec ses deux enfants

- Au Marchand : Madame Raymonde LANGLOIS maman de Madame Micheline PRAT

- Sébastien RAYNAUD et Sophie ESTIVAL se sont installés dans leur maison à Fargues

NAISSANCES :

- Tiago Jean-Louis Roger Gérard BILLEY REMBERT, Le Bourg le 6 janvier 2020

ILS ONT DIT « OUI » :

- François Louis Marcel ROGER et Flavie Luce GOUTARD le 30 mai 2020

- Sylvain Claude Vincent URLI et Emilie Claudette Bernadette BLANCHET le 15 août 2020

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- Madame Irène Annie Thérèse PANIS le 23 mars 2020

- Madame Alice Madeleine FALIEZ veuve LAVERGNE (Le Serieys) le 7 août 2020

- Monsieur Raymond Antoine NOZIERES (à Tulle 19) le 13 août 2020

- Madame Jeanne Marie TIERLE veuve BALMISSE le 25 octobre 2020

- Madame Marie Augusta TEULADE veuve PUECH (Labrunie) le 28 décembre 2020

CARNET ROSE

Madame Emilie VERDIN, agent communal et Jérémy HUISMAN ont la joie de vous annoncer la naissance de leur fils Hänsel, le 21 décembre 2020.

La Mairie à votre service

Votre Mairie :

Téléphone : 04 71 64 70 10
Mail : commune.vitrac@wanadoo.fr
Site : commune-vitrac-cantal.fr

Jours et ouverture du secrétariat :
Lundi : fermé
Mardi : 8h – 12h et 13h – 17h
Mercredi : 9h30 – 12h *(permanence du Maire)*
Jeudi : 8h – 12- et 13h – 17h
Vendredi : 8h – 12h
Samedi : 9h30 – 12h *(permanence du Maire)*

En cas d'urgence, en dehors e ces heures d'ouverture, s'adresser au Maire, Mme Marie-Paule BOUQUIER au 0645291085.
Ou aux adjoints :
Mr Dominique BONNET : 066266 89 86
Mr Jérôme PUECH : 0663152658
Mme BROUXEL Claire : 0649761475

Perception de Saint-Mamet :

Ouverture au public le mardi : 9h – 12h et 13h30 – 16h00

Votre Agence postale communale :

Ouverture du mardi au samedi : 10h – 12h
Tél : 04 71 49 32 50

L'agence abrite un relais tourisme et les services de la Bibliothèque Départementale avec prêts gratuits de livres. Vous pouvez commander des livres que vous avez envie de découvrir. Un agent du Conseil Départemental passe une fois par mois pour livrer les ouvrages retenus.

Dépôt des végétaux :

A l'ancienne décharge des « Salettes ». Prévenir la mairie pour l'ouverture du site.

Pour rappel : Il est interdit de les brûler à l'air libre et de les brûler avec un incinérateur de jardin.

Assistante sociale :

Présence sur rendez-vous, le mardi matin, à la Maison des Services de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » de Saint-Mamet-La-Salvetat, Tel : 0471469962.

Commerces et artisanat :

Hôtel-Restaurant :
« Auberge de la Tomette »
Le Bourg
Mr et Mme Renaud RINCHE et leur fille
Tél : 04 71 64 70 94

Bar-Restaurant-Epicerie-Chambres d'hôtes :
« Le Tromp'l'oeil »
Le Bourg
Mr et Mme Laurent LOQUAY
Tél : 04 63 27 22 57

Artisan électricien :
Mr Vincent DE GUIRARD
Labouygues
Tél : 04 71 64 29 59

RT Fluides - Plomberie :
Mr Vincent GOUZOU
Labrunie
Tél : 06 98 77 75 69

Toitures Flory – Couverture -Zinguerie :
Mr Yoann FLORY
Lavigne
Tél : 06 70 10 79 21

Peintures - Plâtrerie :
Mr Patrick PRAT
Gouttevert
Tél : 06 70 07 81 37

Les Producteurs / Vente directe :

Ferme de la Maison rouge :
Produits laitiers bio : Lait entier / demi écrémé, yaourts, crème et beurre.
Magasin ouvert tous les samedis matin à la ferme ou sur rdv au 06 78 57 14 35.
Maxime, Colette et Alain LAFON – Ferme de la Maison Rouge : La Maison Rouge
Tél : 06 78 57 14 35
Mail : fermedelamaisonrouge@gmail.com

GAEC du Rêtre :
Maraîchage bio : Légumes de saison et bio. Ouvert le lundi, mercredi et vendredi de 17h30 à 19h sur la ferme. Famille LACOSTE – GAEC du Rêtre Labouygues. Tél : 06 71 63 34 93
Mail : aurelie.lacoste@orange.fr

Services de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » :

Secrétariat : Maison des Services à Saint-Mamet :
Du lundi au vendredi : 8h - 12h et 13h30 – 17h.
Tél : 04.71.49.33.30

Déchèterie communautaire :
Lundi, mardi, mercredi : 8h – 12h
Vendredi et samedi : 8h – 12h et 13h30 – 17h30

Déchets autorisés :

- Métaux ferreux et non ferreux
- Huiles de moteur et friture
- Piles
- Batteries
- Le textile
- Les déchets dangereux
- Meubles
- Bois
- Gravats
- Les déchets verts
- Encombrants non recyclables
- Cartons
- Les Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques

Les tarifs communaux 2021

Location de la Salle polyvalente :

*Aux Particuliers :

Forfait 3 jours (cuisine incluse) : 360 €uros

Salle seule pour une journée : 105 €uros

Cuisine en plus : 60 €uros

Chauffage par jour de location

(du 1er novembre au 30 avril) : 30 €uros

Caution salle polyvalente : 400 €uros

Caution ménage : 200 euros

*Aux Organismes extérieurs :

Dont associations hors commune (par jour) : 105 €uros

Cantine :

Assurée par Michèle GAUZENTES,

Tarif du repas pour enfant : 2.70 €uros

Tarif du repas pour adulte : 4,50 €uros

Tarif stagiaire école : 2.70 €uros

Garderie Scolaire :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 7 h 30 - 8 h 45 et 16 h 15 - 18 h 30.

Mercredi : 7 h 30 - 8 h 50 et 12 h 00 - 12 h 15

Assurée par Mme Laurence LIAUZU, ATSEM.

Tarif : 1 €uro par matin et par enfant

1 €uro par soir et par enfant.

Eau :

Abonnement (= location de compteur) : 48,00 €uros

Consommation : de 1 à 150 m³ : 0,80 €uros / m³

Au-delà de 150 m³ : 0,76 €uros / m³

Taxes Agence de l'Eau Adour Garonne 2019 :

Redevance « pollution domestique » : 0,33 €uros par m³.

Redevance « Modernisation des réseaux de collecte » : 0,25 €uros par m³.

Assainissement collectif :

Taxe Abonnement assainissement : 65,00 €uros

Redevance assainissement : 0,74 €uros par m³

A noter que les montants issus des deux redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » sont reversés par obligation à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les tarifs communaux 2021

Logements communaux :

Appartement F4 - Ecole Publique 316.33 €uros

Appartement F3 - Ecole Publique 230.85 €uros

Appartement F3 – Salle des Mariages 230.85 €uros

Appartement F4 – Mairie (CCAS) 349.61 €uros

Concessions cimetière :

Au mètre carré 45 €uros.

La fiscalité à Vitrac :

Taux 2018		Produit 2020 attendu
Taxe d'habitation	15,91 %	51 580 €
Taxe sur le foncier bâti	22,64 %	48 336 €
Taxe sur le foncier non bâti	123,11 %	23 022 €
TOTAL		122 938 €

Le Conseil Municipal n'a pas voté d'augmentation des taux d'imposition communaux depuis de nombreuses années.

PIECES ADMINISTRATIVES DIVERSES

	2018	2019	2020
Cartes d'identité (jusqu'au 20/03/2017)	0	0	0
Arrêtés municipaux	24	29	29
Délibération du conseil municipal	22	34	45
Nombre de séances du conseil municipal	6	7	11

URBANISME

Permis de construire	5	5	3
Certificats d'urbanisme d'information	7	8	12
Certificats d'urbanisme opérationnels	2	7	1
Déclarations de travaux préalables	7	9	10
Permis d'aménager	0	0	0

LISTE ELECTORALE ARRÊTÉE AU 5 MAI 2019

Nombre d'électrices	122	118	125
Nombre d'électeurs	119	125	130
Total inscrits	241	243	255

Démarches administratives

	ACTE ADMINISTRATIF	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR	OBSERVATIONS/DELAIS
2021	**Extrait d'acte de naissance**	Mairie du lieu de naissance.	Indiquer la date de naissance, vos noms et prénoms.	Si demande par courrier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. Validité : 3 mois
	Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de naissance.	Indiquer la date du mariage et le nom des époux.	Si demande par courrier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. Validité : 3 mois
	Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès	Indiquer la date du décès, noms et prénoms du défunt.	Si demande par courrier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
	Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille, certificat de décès délivré par le médecin.	Dans les 24 h qui suivent le décès.
	Carte nationale d'identité	Mairie d'Aurillac d'Arpajon-sur-Cère et de Maurs (Arrondissement d'Aurillac)	- 2 photos d'identité, - 1 copie intégrale de l'acte de naissance, - 1 justificatif de domicile, - ancienne carte d'identité ou 25 € en timbre fiscal et une déclaration de perte ou de vol à faire établir à la gendarmerie ou en mairie.	Validité : 15 ans.
ETAT CIVIL	**Passeport**	Mairie d'Aurillac, d'Arpajon sur Cère, de Massiac, de Mauriac, de Maurs et de Murat	- 2 photos d'identité, - 1 copie intégrale de l'acte de naissance, - 1 pièce d'identité avec photo (carte nationale d'identité ou permis de conduire), - 1 justificatif de domicile, - livret de famille et ancien passeport si renouvellement, - 1 timbre fiscal à 86 € pour les adultes, 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans.	Validité : 10 ans pour les personnes majeures, 5 ans pour les mineurs. Une fois établi, le passeport sera réceptionné par la mairie du lieu de la demande.
	Livret de famille (duplicata)	Mairie du mariage ou mairie du domicile	En cas de perte, vol, destruction, séparation ou divorce des époux …, fournir l'état civil des conjoints et des enfants.	
	Mariage souhaité sur la commune	Mairie du domicile de l'un des deux époux.	Dossier à retirer en mairie minimum 2 mois avant la date du mariage.	Un des époux doit être domicilié sur la commune du lieu du mariage.
	PACS	Mairie du domicile	Pièce d'identité Acte de naissance	Déclaration conjointe Convention A compléter
	Reconnaissance d'enfant avant la naissance.	Mairie.	Le ou les futurs parents doivent se présenter au secrétariat de mairie munis d'une pièce d'identité.	

Les finances prévisionnelles communales 2020 :

Dépenses de Fonctionnement		422 332.56 €
Charges à caractère général		
Eau St-Mamet	1 500 €	73 040 €
Energie – Electricité	20 000 €	
Combustibles	200 €	
Carburants	4 000 €	
Alimentation	5 000 €	
Fournitures non stockées	500 €	
Fournitures d'entretien	1 000 €	
Fournitures de petit équipement	500 €	
Vêtements de travail	800 €	
Fournitures administratives	300 €	
Fournitures scolaires	1 000 €	
Achat de compteurs	100 €	
Entretien de terrains	800 €	
Entretien de bâtiments publics	2 000 €	
Entretien réseaux	4 000 €	
Entretien matériel roulant	1 000 €	
Entretien autres biens mobiliers	1 000 €	
Maintenance	4 200 €	
Primes d'assurance	4 910 €	
Etudes et recherches	2 500 €	
Documentation générale et technique	120 €	
Organisme de formation	100 €	
Indemnités au comptable	400 €	
Honoraires	2 000 €	
Frais d'acte et de contentieux	500 €	
Annonces et insertions	2 000 €	
Fêtes et cérémonies	1 000 €	
Voyages et déplacements	150 €	
Frais d'affranchissement	600 €	
Frais de Telecom Orange	3 000 €	
Services bancaires et assimilés	50 €	
Concours divers	600 €	
Frais de gardiennage (Eglise)	260 €	
Autres services extérieurs	850 €	
Taxes foncières	4 100 €	
Autres Impôts (Eau Adour Garonn,OM)	2 500 €	
Charges de personnel		
Autre personnel extérieur	800 €	159 370 €
Cotisations au CNFPT + CDG 15	2 100 €	
Personnel titulaire	84 500 €	
Personnel non titulaire	20 150 €	
Cotisations à l'URSSAF	17 600 €	
Cotisations aux caisses de retraite	25 800 €	
Cotisations aux ASSEDIC	820 €	
Cotisations pour assurance Cap DC	5 600 €	
Versement au FNC Supplémt Famille	370 €	
Cotisations au CNAS	1 280 €	
Médecine du travail + pharmacie	350 €	
Atténuations de produits		
Reversement Redevance Pollution	7 453 €	7 453 €
Reversement Redev. Modernisan réseau	1 060 €	
Autres charges de gestion courante		
Indemnités aux élus	23 000€	31 946 €
Cotisations retraite	1 000€	
Contribution SDE	4 236€	
Créances éteintes	500€	
Subventions aux associations	3 200€	
Autres (prélèvement à la source)	10€	
Charges financières		
Intérêts des emprunts	10 298 €	10 298 €
Dépenses imprévues	2 000 €	2 000 €

Charges exceptionnelles		
Annulation de titre	0 €	0 €
Amortissements		
Amortissements	16 092 €	16 092 €
Virement à la section d'investissement		122 133.56 €

Recettes de Fonctionnement		422 332.56 €
Résultat reporté		62 900.56 €
Atténuation de charges		
Rembt sur rémunération du personnel		0 €
Produits des services du domaine et ventes diverses		
Vente de l'eau	15 655 €	62 951 €
Redevance pollution domestique	6 000 €	
Coupe de bois	5 000 €	
Concession dans cimetière	200 €	
Redevances d'occupation du domaine public	500 €	
Redevances services périscolaires	4 000 €	
Redevance Assainissement collectif	6 000 €	
Redevances Modernisation réseau	1 060 €	
Location des compteurs/Abonnement	9 800 €	
Indemnités Agence Postale	14 136 €	
Vente compteurs	100 €	
Locations Salle polyvalente	500 €	
Taxe raccordt assainissement	0 €	
Remb frais par autres redevables	0 €	
Impôts et Taxes		
Contribution directe Etat	137 000 €	163 935 €
Reversement Taxe professionnelle	14 935€	
Fiscalité reversée Fonds Péréquation	5 000 €	
Taxe afférente au droit de mutation	7 000 €	
Dotations, subventions et participations		
Dotation forfaitaire DGF	84 083 €	120 751 €
DGF DSR 1ère fraction	17 998 €	
Dotation nationale péréquation	0 €	
Dotation aux élus locaux	4 550 €	
Dotation unique des compensations TP	0 €	
Compensation au titre de la Taxe Foncière	3 458 €	
Compensation au titre de la Taxe Habitat	10 662 €	
Autres produits de gestion courante		
Revenus des immeubles (loyers)	9 100 €	9 105 €
Autre (prélèvement à la source)	5.00 €	
Produits financiers		
Produits financiers (TAP, parts sociales)	511 €	511 €
Produits exceptionnels		
Cession terrains, remboursements divers	768 €	768 €
Opérations d'ordre entre sections		
Neutralisation amortissements	1 411 €	1 411 €

Budget investissements

Section d'investissement :

OPERATIONS	DEPENSES		RECETTES	
	Reports 2019	Propositions	Reports 2019	Propositions
Voirie				
	2 116,07	39 000,00		
Accessibilité Bâtiments Communaux				
(Eglise - Salle polyvalente)	1239,00			
Rénovation bâtiment communal				
Menuiseries salle polyvalente, saturateur bardage bâtiment communal vers cimetière	740,00		DETR 924,60 FCS 925,00	
Création route forestière				
Frais d'étude	1000,00			
Réseaux de voirie		13000,00		
Adressage				
Adressage	9000,00	2000,00		
Réseaux d'eau - pluvial				
Travaux divers		9700,00		1148,00
Pont Chemin des peintures				
Réfection du pont	1550,00		Cté de cnes 1550,00	
Eclairage Public				
Enfouisst EDF et réseau tel à Labrunie	15880,29	2000,00		
Refection canalisation AEP Laboutygues				
Réseaux d'adduction d'eau	22260,00		DETR 3441,00 FCS 3103,00	
Caches containers				
Peinture	692,91			
Aménagement traverse du bourg (étude)				
Frais d'étude		8500,00		Région 58955,00
Travaux	3000,00	220000,00		DETR 44213,00
				FCS 20000,00
ONA (Opération non Affectées)				
* reliure * peintures bât communaux * sono salle polyvalente * licence mairistem (logiciels)		500,00 7000,00 1000,00 4900,00		
Opération financières				
* emprunt * Adour garonne		45201,00 1403,00	FCTVA	8341,00

Ces travaux d'investissement sont financés par : le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 122 133,56 €uros et par le remboursement de la TVA sur l'investissement de l'année N-2 ainsi que par des emprunts.

Les finances 2020 du CCAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement		4 300 €
Charges à caractère général		
Fournitures administratives	400 €	2 400 €
Annonces et insertions	100 €	
Fêtes et cérémonies	1 400 €	
Taxes foncières	500 €	
Charges de personnel		
Cotisation URSSAF	140 €	140 €
Virement à la section d'investissement		
Virement à la section d'investissement	0 €	0 €
Autres charges de gestion courante		
Secours	1 760 €	1 760 €
Charges financières		
Intérêts des emprunts		

Recettes de Fonctionnement		4 300 €
Excédent antérieur reporté		
Excédent antérieur reporté		
Produit des ventes diverses		
Concessions cimetière	200 €	200 €
Autres produits de gestion courante		
Revenu des immeubles	4 000 €	4 100 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement		7 350.95 €
Déficit d'investissement reporté		
Déficit d'investissement reporté	3 700.95€	3 700.95 €
Charges financières		
Emprunts	1 650.00€	1 650.00 €
Immobilisations		
Changement fenêtres appartement	2 000€	2 000.00 €

Recettes d'Investissement		7 350.95 €
Virement de la section de fonctionnement		
Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €
Dotations, réserves		
Excédent de fonctionnement	2 115.38€	2 115.38 €
FCTVA	0 €	0 €
Charges financières		
Emprunts	5 235.57€	5 235.57 €

Les travaux

Les réalisations de l'année 2020 :

Dans le bourg :

En novembre, un garde corps a été installé autour du panneau d'affiche de la commune au dessus de la RD66. Ce garde corps permet de sécuriser la zone afin que personne ne chute sur la chaussée et, par la même occasion, ce dernier permet d'embellir notre commune. Ce garde corps a été réalisé par Monsieur Romain DESMARETZ et son équipe, artisan installé sur la commune de Saint-Mamet-La-Salvetat.

Coût total du projet :
4 964€uros TTC.

Aux alentours :

Cet été, le terrain de foot de Vitrac a bénéficié un petit rafraichissement.

Suite aux dégradations constatées dues au passage avec vitesse excessive d'une voiture sur le terrain de foot (main-courante cassée ainsi que le cadenas du portail qui a été arraché).

En plus de la réfection de la main courante, Le terrain de foot de Vitrac a été sécurisé par la mise en place d'une clôture d'enceinte du stade. Les travaux de peinture seront effectués en 2021.

Réalisés par nos agents communaux.

Dans nos hameaux :

L'enfouissement de l'Eclairage Public et du réseau Téléphonique à **Labrunie Basse et à Lacalmontie.**

Les travaux

Le conseil Municipal a initié ces travaux en lien avec le syndicat Départemental d'Energies du Cantal qui prend en charge 50% de la dépense.

Coût du projet: 28239.41€ HT/ Fonds de concours communal enfouissement éclairage public: 13976.01€ réglé en 2 mensualités sur 2 Budgets et Enfouissement réseau téléphonique: 14263.40€ réglé en 2 mensualités sur 2 Budgets

A Labouygues, Remplacement d'une canalisation AEP entre le carrefour de«Patacou» et l'intersection entrée de route de «Labouygues» au poteauincendie. L'entreprise LAPIERRE aremplacé une canalisation AEP très ancienne en plomb.

Coût du projet: 17205€ HT/ Montant des subventions obtenues: DETR (Etat) / 3441€ et FCS (Département): 3103€ Fonds propre commune: 10661€

A Enflouris suite à l'obstruction de l'aqueduc une intervention a été effectuée pour son remplacement par l'entreprise Puech Travaux Agricoles.

Coût du projet : 688€ HT / Travaux effectués par l'entreprise Puech Travaux Agricoles.

Labouygues/Patacou :

Suite à un enfoncement de la chausséesur le pont de Patacou, la remise en étata nécessité la fourniture et pose d'un tube annelé avec enrochement. Ces travaux ont été effectués par l'Entreprise LAPIERRE.

Les travaux de reconstruction du muret bordant le pont, suite à ces travaux ont été effectués par les employés municipaux.

Coût du projet : 6820€ HT 8184€ TTCDETR subvention Etat 3441€HT Département 3223€HT

Les travaux

Carrefour Lacamp / La Galinière Montplaisir :

Mr PANIS nous ayant sollicité pour procéder à l'agrandissement de ce carrefour pour une meilleure visibilité et permettre aux utilisateurs une plus grande facilité de manœuvre (Mr Panis se chargeant de la coupe des arbres et faisant don du terrain concerné à la commune), la société COLAS a effectué ces travaux sachant que la réfection de la chaussée sera réalisée en 2021 après stabilisation de l'empierrement. Les containers à ordures ménagères ont été déplacés pour les travaux ainsi que les panneaux indicateurs.

Lieu-dit LAVERGNE :

A la demande de Monsieur Jérémy CIPIERE (Nouveau propriétaire de la maison de Monsieur Maurice CIPIERE), fourniture d'un tube annelé de 20m et de tout venant permettant l'évacuation d'eau pluviale (fossé situé sur le domaine public) afin de pouvoir créer un accès sur son terrain. Les travaux de pose et remblaiement ont été effectués par Mr CIPIERE.

Jardin école :

Démolition du local à ordures situé le long de la clôture de l'école direction Patacou. Réfection complète de la clôture et

création d'un jardin surélevé en bambou pour les enfants de l'école.

Réalisés par nos agents communaux.

Cantine scolaire :

Rénovation de la peinture murale de la cantine scolaire :

Réalisés par nos agents communaux.

Salle polyvalente :

Rénovation peinture des menuiseries de la salle polyvalente.

Réalisés par nos agents communaux.

Les Temps d'Activités Périscolaire (T.A.P.)

Les TAP est un temps d'activités organisées et prit en charge par la commune. Ces activités sont des jeux extérieurs (si la météo le permet), mais aussi des ateliers sur différents thèmes tels que :

- La découverte de la photo (Inspiration Robert DOISNEAU).

- Les appareils photo de toutes les époques (prêtées par Martine).

- Les enfants ont préparé la fête d'Halloween, ils ont réalisé des masques : les monstres aux multiples visages, ils ont aussi décoré des coloquintes et ont visité la ferme de Jeannine, GAEC Du Rêtre, pour acheter une citrouille avec laquelle les enfants ont pâtissé un cake qu'ils ont dégusté au goûter.

- Les enfants ont confectionné une carte sur le même thème distribué par les membres du CCAS aux personnes âgées de la commune afin de garder un lien intergénérationnel.

- Les enfants ont planté des bulbes de jacinthe dans des pots individuels que chacun a pu ramener à la maison.

- Création de masque des lutins mexicains (travail autour de l'artiste Frida KHALO).

- Réalisation de carte de Noël distribué par les membres du CCAS avec le colis de Noël.

- Décoration du sapin de Noël dans la cour de l'école.

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

2020, une année loin des yeux, près du cœur…

C'est avec regret qu'en 2020, les membres du CCAS n'ont pas pu réaliser les actions habituellement menées chaque année.

Contraint par la crise sanitaire, les membres du CCAS ont dû refreiner leur idées et restreindre les manifestations nous rassemblant.

Pour autant, dans ce contexte qui fragilise nos ainées, le CCAS tient à rappeler qu'il reste présent, disponible et à votre écoute afin de vous aider et de vous soutenir au mieux.

Les actions menées en 2020 :

Octobre 2020 : Halloween !

Motivé par l'envie de maintenir un lien intergénérationnel entre nos plus jeunes et nos ainées, les enfants de l'Ecole de Vitrac ont apporté leur contribution dans la réalisation d'une carte adressée aux personnes de la commune âgées de plus de 75ans. Composée d'une photo des enfants de l'Ecole, d'un poème et d'un dessin, ce petit courrier a on l'espère fait plaisir à ses destinataires.

Décembre 2020 : Noël

L'habituel et tant entendu colis de Noël a pu être distribué aux personnes de la commune âgées de plus de 75ans mais malheureusement, la crise sanitaire ne nous a pas permis d'organiser un goûter et de partager un moment convivial. Cette année il s'agissait d'un panier garni confectionné par la « Halte Paysanne ». Pour les couples, s'ajoutait une bouteille de vin sélectionnée à la cave du Rouget. Ce panier gourmand a été accompagné d'une jacinthe et d'une carte avec une photo des enfants de l'Ecole de Vitrac. Ces colis ont été distribués par les membres du CCAS dans le respect des consignes sanitaires.

Autres actions menées par le CCAS, la décoration du bourg de Vitrac pour Noël.

Comme vous l'avez certainement remarqué, de nombreuses décorations ont été installées dans le bourg de Vitrac afin de créer un air de fête et que l'esprit Noël soit présent au cœur de notre commune pour égayer au mieux cette fin d'année.

Les membres du CCAS tiennent à remercier les bénévoles qui se sont joints à eux pour récolter, créer, donner, confectionner et installer toutes ces belles décorations. C'est riche de branches de sapin, bouquets de pomme de pin, cadeaux argentés, nœuds rouge et boules de … que les sapins de la commune ont été décorés ! Au même titre que la Mairie, la place de l'Eglise, le devant de l'Ecole et le nouveau garde corps ont pu bénéficier de ces belles décorations.

2021…

Les membres du CCAS gardent l'espoir de pouvoir mener des actions qui permettent aux gens de se retrouver et d'organiser des moments de partage entre les aînés du village et les enfants de l'école de Vitrac.

Au plaisir de se rencontrer…

Les membres du CCAS de la Commune de VITRAC : BOUQUIER Marie-Paule, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, MURATET Nicole, LACOSTE Jeannine, RAYNAUD Monique et VANTALON Martine.

Adressage

L'adressage postal bientôt en place sur la commune.

Le dossier de l'adressage visant à dénommer les rues, places et lieux-dits de la commune et de les numéroter via la mise en place de l'adressage postal est clos.

En complément de ce qui avait déjà été entrepris les années précédentes, en 2021 vous bénéficierez d'une adresse normée.

Qu'est-ce qu'une adresse normée ?

Créer des adresses normées nécessite de dénommer ses voies (rues, chemins, impasses, places, etc...), ainsi que de numéroter les habitations. De fait, chaque logement sera localisé grâce au nom de la voie par laquelle on y accède, et par son positionnement dans cette voie.
Pourquoi créer des adresses normées ? Adresser et dénommer les voies de sa commune permet à de nombreux organismes remplissant des missions de service public de faciliter leurs missions comme l'acheminement des courriers et des colis, l'aide à domicile, mais également les interventions de secours et l'abonnement au très haut débit à tous les usagers éligibles à la fibre optique.
Créer des adresses normées permettra à l'ensemble des administrés de bénéficier du même service et des mêmes conditions de sécurité sur l'ensemble de la commune.

La mise en place de la signalétique :

Il est primordial de veiller à apposer à chaque intersection, une plaque mentionnant le libellé de la voie, in extenso et en majuscules. La signalétique est à mettre en place rapidement après avoir averti les organismes de livraison ou de secours, de manière simultanée, afin qu'ils puissent immédiatement se repérer sur le terrain.

La distribution des plaques (Numéros) :

Il n'existe pas de modèle particulier à respecter, chaque commune procédant comme elle le souhaite. L'objectif principal reste que chaque numéro soit présent sur les habitations de la commune.
Les plaques seront apposées par les agents communaux. Cette attribution de plaques est gratuite pour les administrés. En effet, la numérotation sera prise en charge par la mairie et chaque usager recevra un courrier lui indiquant sa nouvelle adresse et les démarches à suivre pour la justifier auprès des administrations.

Projets 2021

Pour améliorer le cadre de vie tout en préservant notre patrimoine communal et notre environnement, Vitrac se projette et dessine les contours de nouveaux aménagements, de rénovations ou de créations de nouveaux espaces.

Souvent, travaux ou entretiens de l'existant occasionnent quelques perturbations passagères mais les projets envisagés ou déjà mis en œuvre sont aussi synonymes, à plus long terme, d'un nouveau service et d'une amélioration profitable à tous.

Les travaux d'aménagement de la traverse du bourg débutent.

Une portion de la RD66 va être réaménagée afin de sécuriser les piétons et diminuer les vitesses excessives.

Ce projet avait permis l'an dernier de déposer des demandes de subventions auprès des services de l'Etat ; du Département du Cantal et de la Région Auvergne-Rhône Alpes. Tous les services répondent favorablement en apportant une aide financière qui vous est déclinée en bas de page.

Ce projet fait directement suite au constat fait par les habitants. Certains conducteurs traversent le centre bourg avec une vitesse excessive. Un comportement récurrent qui nécessite une sécurisation.
La présence de l'école, des riverains ainsi que la fréquentation importante par les randonneurs nous amènent à un devoir de protection.

Ce projet se décompose en deux points.

- Un traitement de la chaussée pour faire baisser la vitesse des conducteurs

- L'implantation d'un chemin piétonnier à partir du virage au-dessus du cimetière jusqu'au lavoir.

Conjointement, sur le plan esthétique, la traverse du bourg sera végétalisée. En effet, le fleurissement et la végétalisation seront des actions menées sur cette traverse du bourg. Planter des vivaces et quelques annuelles génèrent un accueil, une attractivité, une image positive de notre commune et cela contribue à l'embellissement de notre village. A ce titre, on peut remercier nos agents communaux qui accomplissent ces taches de plantations et d'entretiens avec beaucoup de rigueur.

L'étude du projet à été initiée par le CIT (Cantal Ingénierie et Territoires). Le tracé étant sur la départementale 66, le Conseil départemental participe aux frais d'investissement de la commune à hauteur de 58 942 €.

Le projet consiste à sécuriser cette zone. Un espace destiné aux piétons sera créé. La chaussée va être aménagée avec des espaces pavés, et des enrobés de différentes couleurs vont venir dessiner l'espace de voirie et l'espace piéton.

Projets 2021

Plan des travaux :

Coût du projet : 170 615,50 € HT soit 176 853,15 € TTC

Montants des subventions obtenues : 114 213 €

- FCS (le Département) : 20 000 €
- La Région : 50 000 €
- DETR (l'Etat) : 44 213 €

Fonds propres commune : 56 402.50 €

Projets futurs

Une année s'achève et une autre commence… En 2021, de nouveaux projets vont naitre, d'autres vont se concrétiser et certains vont continuer de grandir.

Création d'un verger communal :

Ouvert à tous les Vitracois, ce projet est d'abord une volonté de créer ensemble un espace commun à partager qui, à terme, doit profiter à tous. Il poursuit aussi d'autres objectifs à travers différentes vocations :

- *Une vocation patrimoniale* avec la mise en valeur et la réhabilitation de variétés fruitières locales.
- *Une vocation environnementale : créer un verger, c'est aussi créer un nouveau paysage, favoriser un biotope et préserver la faune et la flore liées aux prairies.*
- *Une vocation pédagogique* : ce nouvel espace pourra accueillir des animations et réunir les personnes intéressées par les thèmes du paysage, de la nature, de l'environnement en général. En collaboration avec les associations Vitracoises ou d'ailleurs, des ateliers thématiques pourront y être organisés (technique de greffe, taille, échanges plants…)
- *Une vocation sociale* : ce verger se veut être un lieu de convivialité, de rencontres, de partages et d'échanges entre les habitants, toutes générations confondues.

Compostage collectif :

Dans la perspective de réduire le volume des déchets, tout comme le poids de notre empreinte écologique collective, la commune de Vitrac mettra à disposition de ses habitants un bac à compost à usage collectif.
Les déchets apportés au composteur, une fois valorisés, se transforment en engrais naturel que les foyers et la commune peuvent utiliser directement pour fertiliser semis et plantations. Engrais gratuit et économies ne sont pas les seuls bénéfices de ce projet puisque un composteur a également une fonction pédagogique pour tous, enfants comme adultes.

Balisage des chemins de randonnées :

Pour favoriser la pratique de la randonnée pédestre ou de la simple promenade, une commission a été créée afin de baliser certains chemins. Si ces itinéraires peuvent être l'occasion de (re)découvrir des paysages et des milieux naturels, ils doivent aussi être des lieux clairement identifiés afin de sécuriser à la fois les marcheurs et l'environnement.

Vitrac : commune fleurie :

Semer, planter, embellir… De nouvelles plantations vont fleurir dans le bourg et les hameaux afin de favoriser la biodiversité mais aussi parce que les végétaux permettent de réduire la chaleur en créant, notamment, de l'ombrage.

C'est aussi la poursuite d'une démarche engagée depuis longtemps à Vitrac. En 2016, la commune s'est vue attribuer une fleur "Villes et Villages Fleuris". Une réelle reconnaissance nationale puisque depuis 1959, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.

AUTRES INFOS

Site internet de la commune

https://www.commune-vitrac-cantal.fr/

Depuis le mois de Novembre 2020, la commune de Vitrac bénéficie d'un site internet. Nous vous invitons à le consulter à l'adresse suivante : https://www.commune-vitrac-cantal.fr/

Fière de sa commune, nous avions à cœur de communiquer, de partager et faire découvrir notre village au plus grand nombre.

Riche et complet, retrouver toutes les informations qui vous sont utiles.

Suivez nos actualités, retrouver les publications municipales, les projets de la commune, nos rendez-vous, les animations estivales, des circuits de chemins de randonnées, la liste des hébergements référencés sur la commune…

Venez découvrir les nombreuses photos et illustrations qui enrichissent ce site web et nous permettent ainsi de faire refléter la beauté et les trésors de notre commune.

VITRAC A SON SITE OFFICIEL

RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT SUR

WWW.COMMUNE-VITRAC-CANTAL.FR

- TOURISME ET NATURE
- VIE ASSOCIATIVE
- ENFANCE ET JEUNESSE
- ACTIVITES CULTURELLES
- VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Logements disponibles

2 logements sont à louer sur la commune de Vitrac

> F3 de 80m2 / Vitrac 15220

Situé dans le bourg de Vitrac au dessus de l'Ecole Publique, cet appartement lumineux comprend un séjour, une cuisine indépendante, une salle de bain un wc et 2 chambres.

loué !

Disponible à compter du 1er février 2021

Loyer : 230.85€uro/mois (hors charges). Chauffage électrique.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie de Vitrac au 04 71 64 70 10

loué !

> F4 / Vitrac 15220

Situé dans le bourg de Vitrac, à proximité de l'Ecole Publique, POLYGONE propose un appartement comprenant un séjour, une cuisine, une salle de bain, un wc et 3 chambres.

Disponible à compter du 4 février 2021

Loyer : 506€uros auquel s'ajoutent 14€uros de provision pour charges (maintenance VMC, entretien chaudière et chauffe-eau).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service de gestion locative de POLYGONE au 04 71 46 24 24.

Les frelons asiatiques

La lutte contre les frelons asiatiques s'arrête l'hiver

Comme le frelon d'Europe, Vespa Velutina (frelon asiatique) construit un volumineux nid de fibres de bois mâchées formant un papier grossier ; le nid est composé de plusieurs galettes d'alvéoles entourées d'une enveloppe faite de larges écailles de papier, striées de beige et de brun. L'orifice de sortie est petit et latéral alors qu'il est large et basal chez le frelon d'Europe.

Le nid primaire du frelon asiatique est généralement construit dans un endroit abrité (ruche vide, cabanon, trou de mur, bord de toit, roncier…) mais, comme chez le frelon d'Europe, si l'environnement devient défavorable ou l'emplacement trop étroit pour la colonie en croissance, celle-ci se délocalise dans un nouveau nid dès que les ouvrières l'ont construit dans un endroit plus favorable (en général au cours du mois d'août).

Le nid du frelon asiatique est sphérique quand il est abrité, mais il peut devenir ovalaire et atteindre jusqu'à 1m de haut et 80 cm de diamètre quand il est à plus de 15 m de haut dans un grand arbre ; on le découvre souvent lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles. Comme chez toutes les guêpes sociales européennes, **les colonies du frelon asiatique ne vivent qu'un an.**

A l'approche de l'hiver, la destruction des nids de frelons asiatiques n'est plus utile : à partir de la mi-novembre, les fondatrices, les futures reines, ont toutes quitté le nid pour passer l'hiver dans un endroit à l'abri du froid (trou, fissures…). Le reste de la colonie va mourir dès les premiers jours de froid.

La campagne de régulation de cette espèce invasive reprendra au printemps, lorsque les fondatrices (futures reines) sortent de leur cachette pour construire un nouveau nid. A ce moment là, il est possible de réaliser du piégeage avec une bouteille en plastique coupée en haut et retournée vers l'intérieur et de faire un mélange de bière, de vin blanc et de sirop de fruit rouge (la bière et le sirop attirent les frelons et le vin blanc repousse les abeilles).

Afin d'éviter de détruire d'autres insectes pollinisateurs, il est recommandé de ne piéger qu'au printemps (mars, avril, mai) et en automne (septembre, octobre).

Rappel : Pour détruire un nid, il est recommandé de contacter un professionnel.

Sources : ministère de l'agriculture et de l'alimentation - Inventaire National du Patrimoine Naturel - Muséum d'Histoire Naturelle (Paris)

Ordures ménagères

La Redevance d'Enlèvements des Ordures Ménagères (REOM) est facturée par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne pour financer l'ensemble du service de gestion des déchets.

Les sommes ainsi perçues doivent correspondre aux dépenses supportées. C'est donc un mode de financement différent de celui utilisé par d'autres territoires qui financent leurs services par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est un impôt.

Le montant des redevances perçues en 2019 par la Communauté de Communes, a permis de payer :

La prise en charge des Ordures Ménagères – 66% Cela comprend les bacs de collecte, les camions de collecte, les agents de collecte, le carburant, les frais de transfert des OM, de transport jusqu'au centre d'enfouissement de Montech (Tarn et Garonne) et l'enfouissement

L'accueil en déchèteries – 23% Cela comprend l'amortissement des équipements, les agents d'accueil, les prestations de transport et de traitement des déchets.

La prise en charge des papiers, emballages et verre – 6% Cela comprend les colonnes de tri, les opérations de collecte, de transport, de tri et de recyclage.

D'autres services divers – 5% Cela comprend des services comme le suivi d'une ancienne décharge, les collectes ponctuelles de cartons, la gestion d'une plate-forme d'accueil de végétaux.

Malheureusement, des éléments d'augmentation sont à prendre en compte, sans que nous ne puissions véritablement les maîtriser.

1/ Les coûts d'enfouissement des déchets non recyclables qui vont augmenter fortement chaque année. Ces coûts sont facturés par les prestataires privés pour chaque tonne de déchets.

2/ La taxe Générale sur les Activités Polluantes appliquée sur chacune de nos tonnes de déchets enfouis, qui va augmenter de 160 % entre 2020 et 2025.

3/ Les coûts de transport risquent d'évoluer à la hausse en raison de l'augmentation attendue du prix des carburants).

Cependant, il y a d'autres éléments que nous pouvons maîtriser afin de faire maigrir dès maintenant notre poubelle des ordures ménagères résiduelles.

1/ Intensifier le tri des emballages, des papiers et du verre !

2/ Déposer en déchèterie les déchets qui disposent de filière de valorisation (meubles, cartons, appareils électriques,...) !

3/ Eviter le gaspillage alimentaire !

4/ Pratiquer systématiquement le compostage des déchets de cuisine !

Objectif 2021 :

perte de poids de notre poubelle des ordures ménagères de 25kg !

AUTRES INFOS

Ordures ménagères

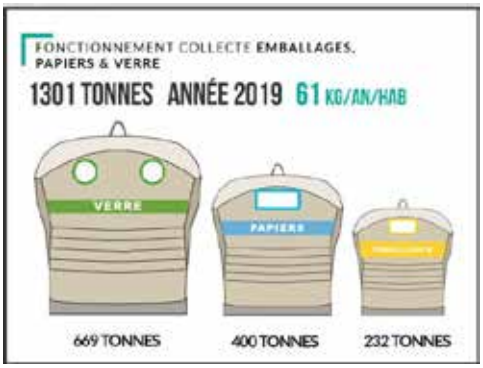

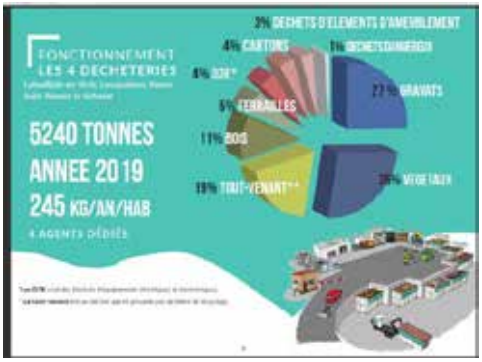

LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ?

MEMENTO

La REOM n'est pas un impôt !
C'est une contribution à un service public rendu à la population.
Les sommes perçues permettent de couvrir **l'intégralité du coût du service.**
Elle est payée par **tous les producteurs de déchets collectés du territoire.**

DECOMPOSITION DU PRIX DU SERVICE 2019

Ordures Ménagères = 112 € (66%)

Bacs de collecte,
Camions
Personnel de collecte
Transport et traitement en centre d'enfouissement dans le Tarn et Garonne (217 kms)

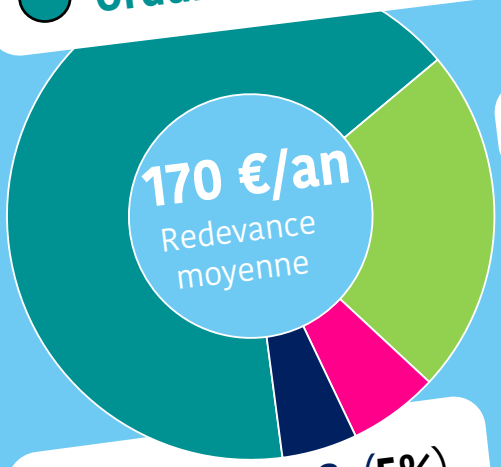

Déchèterie = 39 € (23%)

Equipements
Personnel d'accueil
Transport
Traitement et recyclage

Emballages, papiers et verre = 10 € (6%)

Colonnes de tri
Collecte
Tri
Recyclage

Divers = 9 € (5%)

Apport des professionels sur la plateforme déchets verts,
Collecte cartons,
Surveillance d'une ancienne décharge

Objectif 2021 : perte de poids - 25 kg

DES ÉLÉMENTS QUE NOUS NE POUVONS PAS MAÎTRISER

Les coûts d'enfouissement des déchets non recyclables qui vont augmenter fortement chaque année. Ces coûts sont facturés par les prestataires privés pour chaque tonne de déchets enfouis.
La taxe Générale sur les Activités Polluantes appliquée sur le volume de nos déchets enfouis qui augmente de 160 % entre 2020 et 2025.
Des coûts de transport en hausse (Augmentation du prix des carburants).

« Produire moins de déchets, c'est l'assurance d'une REOM maîtrisée ! »

DES ÉLÉMENTS QUE NOUS DEVONS MAÎTRISER

Intensifier le tri des emballages, des papiers et du verre !
Déposer en déchèterie les déchets qui disposent de filière de valorisation (meubles, cartons, appareils électriques, ...) !
Eviter le gaspillage alimentaire !
Pratiquer systématiquement le compostage des déchets de cuisine !

Communauté de communes Châtaigneraie CANTALIENNE

P.L.U.i

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne exerce, pour le compte de ses communes membres, la compétence « Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ».

Le PLUi est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la communauté de communes, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il définit en conséquence les règles générales d'utilisation du sol, en détermine les usages (urbain, agricole ou naturel) et fixe les règles de constructibilité sur le territoire considéré.

Les ambitions du PLUi :

- Conforter le développement économique et touristique et offrir les conditions du maintien et de l'accueil de nouvelles populations ;
- Améliorer l'habitat et renforcer les services de proximité pour tous les habitants ;
- Préserver et valoriser le patrimoine architectural et paysager remarquable du territoire ;
- Préserver les espaces agricoles et promouvoir une agriculture de qualité ;
- Préserver la haute qualité de vie du territoire et protéger les milieux naturels, la biodiversité et les continuités écologiques ;
- Lutter contre le changement climatique, par la maîtrise et la production d'énergie et le développement de nouvelles mobilités.

Actuellement, la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne procède à l'élaboration de 2 PLUi (sur les secteurs de Maurs et de Saint-Mamet). Le projet de PLUi de Maurs sera arrêté en juin 2021, l'enquête publique est programmée en décembre 2021.

Le projet de PLUi de Saint Mamet la Salvetat sera arrêté en septembre 2021, l'enquête publique sera programmée janvier février 2022. Les 2 PLUi de Laroquebrou et de Montsalvy sont approuvés depuis février 2020. Les PLUi en cours d'élaboration devront être compatibles avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable du territoire sur 15-20 ans. A leur approbation, ils remplaceront les documents d'urbanisme existants sur les communes du territoire.

L'OPAH

Information concernant l'OPAH en cours sur la Châtaigneraie Cantalienne.

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de la Châtaigneraie a mis en œuvre un accompagnement et des aides financières pour les propriétaires qui souhaitent engager des travaux dans leur logement et celui de leur locataire.

Ce programme se termine le 31 décembre 2021.

AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE

En tant que propriétaire de votre logement, vous pouvez bénéficier de financements incitatifs pour adapter votre logement et/ou engager des travaux d'économie d'énergie ou de chauffage.

Ces aides soumises à condition de ressources * peuvent financer une grande partie des travaux. *(Par exemple, pour un ménage de 2 personnes le revenu fiscal de référence à ne pas dépasser sur votre dernier avis d'imposition est de 27 896 € soit un revenu mensuel de l'ordre de 2 600€) et un engagement d'occupation du logement pendant au moins 6 ans).*

Les aides financières sont accordées par l'Anah et la Communauté de Communes et peuvent représenter jusqu'à 70% des travaux HT. Les personnes retraitées peuvent également bénéficier d'une aide de leur caisse de retraite (CARSAT, MSA …) pour compléter leur financement.

Les travaux concernent en priorité les travaux d'isolation/chauffage, adaptation du logement au handicap ou au vieillissement (douche italienne, monte-escalier, plan incliné…), des travaux de sécurité salubrité ou de remise en état d'un logement dégradé.

Les travaux concernent soit une remise en état complète du logement soit une intervention sur les travaux d'économies d'énergie.

Les travaux doivent être réalisés fournitures et pose par des entreprises du bâtiment, choisies par vous. Pour les travaux d'isolation et de chauffage, le professionnel doit être RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Exemple 1 : remplacer une baignoire par une douche adaptée (douche italienne + siège de douche + barres de relevage)

Coût des travaux HT : 4 500€ soit 4 950€ TTC.
Aide Anah : 2 250€
Aide Communauté de communes : 450€
Aide Caisse de retraites : 1 000€
Reste à charge : 1 250€ soit une participation financière de 75%.

Exemple 2 : remplacer les menuiseries, la chaudière et isoler les combles.

Coût des travaux HT 21 000€ soit 22 155€ TTC.
Aide Anah : 12 000€
Aide Communauté de communes : 500€
Aide Caisse de retraites : 3 500€
Reste à charge : 6 155€ soit une participation financière de 72%.

Pour les propriétaires bailleurs : Les aides sont soumises à un engagement de location pendant au moins 9 ans du logement qui sera loué à des locataires modestes avec un loyer plafonné.

L'OPAH

Si vous le souhaitez, un technicien se rendra à votre domicile pour réaliser une étude globale de votre logement et vous conseiller sur les travaux à engager. Cette étude est totalement gratuite et sans engagement de votre part.

Afin de vous conseiller et de vous accompagner dans vos projets et vos démarches, la Communauté de Communes a confié l'animation et le suivi de cette action à SOLIHA Cantal, association

Des permanences sont mises en place dans les différentes maisons de services à :

MAURS : le 2ème et 4ème Mardi de chaque mois de 10h30 à 12h00 à la Maison des Services, Place du 11 novembre.

SAINT-MAMET : le 1er et 3ème jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00 à la Maison des Services, 5 rue des Placettes.

LAROQUEBROU : 2ème jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00 à la Maison des Services, 21, rue de la Trémolière.

MONTSALVY : 4ème jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00 à la Maison des Services, Place du Barry.

Les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à ces permanences peuvent contacter SOLIHA Cantal au 04 71 48 32 00 ou cantal@soliha.fr

**Les conditions de ressources sont basées sur le Revenu Fiscal de Référence du dernier avis d'imposition reçu et ne doivent pas dépasser 19 074€ pour une personne seule ou 27 896€ pour un couple (Plafonds 2020).*

Aeela

AÉÉLA : ACCÉLÉRATEUR D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE POUR LE LOGEMENT DES AGRICULTEURS.

Ce programme d'information et de sensibilisation sur la rénovation énergétique peut vous permettre de bénéficier d'un diagnostic gratuit de votre logement et de participer à sa rénovation au travers de l'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA).

Le programme CEE AÉÉLA PRO-INNO-23 permet aux agriculteurs - en activité ou retraités, propriétaires de leur logement et résidants en Auvergne-Rhône-Alpes - d'être accompagnés dans leurs projets de travaux de rénovation énergétique et d'en savoir plus sur les aides financières mobilisables.

Un programme de lutte contre la précarité énergétique.

Le dispositif Aééla a été conçu pour vous accompagner pas à pas dans la rénovation de votre logement ! Ce programme ne permet pas de financer cette amélioration mais de vous informer sur les travaux à entreprendre et de vous accompagner dans leur réalisation.

Soutenu par le ministère de la Transition écologique et solidaire, ce programme est initié par la MSA et mis en place par MSA-Services en partenariat avec AURA-EE, SOLIHA et les Compagnons Bâtisseurs.

Aééla a pour vocation de s'inscrire pleinement dans les politiques des territoires sur le logement, la précarité énergétique et le développement durable.

C'est l'une des motivations d'AURA-EE à l'égard de ce programme, qui agit en accompagnement des territoires dans leurs transitions.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site web : https://www.aeela.fr/.

Pour tous renseignements, vos interlocuteurs :

ANIMATEUR TERRITORIAL : Monsieur Stéphane DECQ
Tel : 04.71.64.49.02 – 07.63.62.41.81
stephane.decq@msaservices-auvergne.fr

COORDINATION AUVERGNE :
Tel : 04.73.43.75.65 – 07.63.62.41.88
aeela@msaservices-auvergne.fr

AUTRES INFOS

Santé et Solidarité

Maison de santé Pluriprofessionnelle Saint-Mamet

5 rue Arsène Lacarriere Latour, 15220 Saint-Mamet-la-Salvetat

Numéros d'urgence

SAMU : 15
POLICE SECOURS : 17
POMPIERS : 18
NUMERO D'URGENGE : 112 (France et Europe)
Allô Enfance maltraitée : 119
Violences conjugales : 39 19
Pharmacie de garde : 17

Dr Frugère et Dr Tourette	Médecins	04 71 49 20 18
Maëlle Auberger	Ostéopathe	04 71 67 31 27
Julhes – Montil – Chamayou – Caldefie	Infirmier.e.s	04 71 64 74 32
Marion Delcourt	Pédicure	07 76 80 81 42
Laurence Guibout	Psychologue	06 07 38 18 77
Allenach – Girou – Madrignac – Nouhaud	Kinésithérapeuthes	04 71 46 96 96
Pauline Ollivier	Ergothérapeuthes	06 65 50 98 90
Solène Joncoux	Diététicienne	06 38 64 57 91
Lucile Fohet	PMI	04 71 46 20 47
Philippe Guerin	Médecin pneumologue	04 71 49 20 18

« Embrasons 2021 »

VIE ASSOCIATIVE

Préambule

La vie associative Vitracoise a toujours su nous rassembler, nous faire rêver et sublimer notre quotidien.

Les responsables des associations agissent comme des chefs d'orchestre pour nous offrir des moments inoubliables. Pour cela, ils donnent de leur temps, une disponibilité et un bénévolat qu'ils mettent au service des autres. Ceux sont des actes qui génèrent de la joie, des liens sociaux, du « mieux vivre ensemble ».

Les membres du nouveau Conseil municipal, lors du vote du budget en juin dernier, ont revu le mode et le montant d'attribution des subventions aux associations communales.

Ce fut un temps d'observations et d'échanges placés sous le respect des valeurs qui composent les associations.

La réflexion accompagne la décision prise par tous les membres du conseil municipal, elle a été dictée par un esprit de légitimité, Nous avons également observé les dépenses de fonctionnement.

A l'unanimité, il a été décrété l'octroi d'une aide financière aux associations qui ont la volonté d'organiser une manifestation ou un évènement sur la commune. Etre à l'origine d'une offre diversifiée à la population demande de l'énergie, du temps et de l'investissement.

Nous avons donc voulu aider les associations qui ont cette volonté, cette audace qui contribuent à la vie de notre village.

L'esprit collectif au regard des personnes qui agissent pour le bien commun est pour nous tous un principe essentiel

Nous souhaitons vivement que la vie associative reprenne pleinement en 2021.

Etre ensemble, organiser ensemble, vivre ensemble sont les moteurs de nos vies.

Encore une fois, gardons espoir et restons solidaires.

Entente sportive Vitrac - Marcolès

Malgré le contexte sanitaire dû à la pandémie du Covid l'Entente Sportive Vitrac-Marcolès a tenu son Assemblée Générale le 16 juillet 2020 en présence d'une vingtaine de membres et licenciés, Étaient présents également les maires de nos deux communes ; nous les remercions pour leur soutien financier, la mise à disposition des équipements et leur entretien,

Ce fut l'occasion pour notre Président Christian Bilbaut de tirer le bilan de la saison écoulée, malgré l'arrêt de toute compétition au 23/02/2020 suite au confinement. Malgré tout :

L'équipe 1 a assuré son maintien en départementale 3 en terminant 7ème sur 10 équipes ;

L'équipe 2 s'est classé 4ème sur 9 en départementale 5,

Suite à quelques départs, et arrêt de certains joueurs, nous avons pu réengager 2 équipes : l'équipe réserve est toujours en entente avec l'équipe 3 de Parlan-Le Rouget, Deux nouveaux joueurs sont venus renforcer l'effectif,

Concernant les jeunes pousses, dans l'école de Foot de l'Entente Cère et Rance, nous accueillerons avec grand plaisir de nouveaux licenciés. Nous remercions Florent Martinet pour son investissement dans le Club en tant que joueur et entraîneur des seniors,

Toutes nos félicitations à Agnès Prat pour sa médaille de bronze décernée lors de l'Assemblée Générale du District en récompense de tout son engagement au sein du club, Nous la remercions particulièrement des 15 années passées au Club et nous respectons son désir de se retirer de sa fonction de trésorière,

Suite aux souhaits du Président et la trésorière de se retirer, un nouveau bureau a été réélu lors de l'Assemblée Générale :

Président : Florent MARTINET

Co-Président : Christian BILBAUT

Vices-Présidents : Philippe AYMERIAL et Michel PANIS

Secrétaire : Georges ROBERT

Secrétaire-adjoint : Alexis MONTARNAL

Trésorier : Marcel AURIACOMBE

Trésorière adjointe : Suzanne BILBAUT

Prochains rendez-vous proposés par l'Entente (en fonction de l'évolution des conditions sanitaires):

Repas : 17 avril 2021 à Vitrac

Assemblée Générale : 19 juin 2021 à Marcolès

Les calendriers seront distribués dans les prochains jours en tenant compte des mesures sanitaires. Nous vous remercions infiniment de votre sollicitude et de tout le soutien que vous nous apporterez dans cette année exceptionnelle.

VIE ASSOCIATIVE

Amicale des parents d'élèves Vitrac / Marcolès / St Antoine

BILAN DE L'ANNEE 2020

Le rôle de l'APE est de soutenir financièrement les activités extra scolaires proposées tout au long de l'année par les enseignantes du RPI.

Cette année, marquée par la crise sanitaire, n'a pas permis d'organiser les évènements habituels et les enfants n'ont pu bénéficier des activités prévues en début d'année dans le cadre des projets pédagogiques programmés par les enseignantes.

Seul le séjour du 8 au 10 Janvier 2020 a permis à 35 élèves du RPI ; du CM2 aux Grandes Sections Maternelle de participer à une classe « GRAND NORD « à St URCIZE. Au programme ; découverte du ski de fond, activité chiens de traineaux.

Ce projet a été soutenu financièrement par les municipalités de Vitrac, Marcolès et Saint Antoine, ainsi que par les Conseillers Départementaux ; Mme Dominique BEAUDREY et Mr Cédric FAURE.

Pour 2020/2021 l'effectif du RPI est réparti pour 3 classes à Marcolès et 1 classe à Vitrac pour un effectif total de 50 élèves.

Parmi eux 17 enfants sont originaires de Vitrac.

- MARCOLES : 13 élèves en Petite et Moyenne Section Maternelle avec Mme Chantal LHERITIER

- VITRAC : 6 élèves en Grande Section Maternelle et CP avec Mme Mélanie BLONDEL.

- MARCOLES : 14 élèves en CE1 et CE2 avec Mme Laure CUMINGE

- MARCOLES : 17 élèves en CM1 et CM2 avec Mme Camille LOUBAT

L'Assemblé générale prévue début Novembre n'a pu avoir lieu en raison du confinement. Dans l'attente de pouvoir prévoir une nouvelle assemblée le bureau élu assure l'intérim. Ce bureau est composé de :

Présidente : Nathalie PUECH

Trésorière : Delphine LAFARGE

Vice Trésorière : Marie-Laure CAUMON

Secrétaire : Suzanne BILBAUT

Pour l'heure aucune sortie, ou activité extra scolaire n'est prévue, en fonction de l'évolution de la situation des activités pourront être à nouveau proposées ainsi que des manifestations.

(CE1 / CE2 2020-2021)

Avec l'obligation de porter des masques à partir de 6 ans, l'APE a fait confectionner pour chaque élève un « Kit Ecolier » comprenant 2 masques en tissu brodés au prénom de chaque enfant avec deux pochons de protection. Cette création a été réalisée par l'Atelier de couture de l'association ACART à Aurillac. Pour les

Amicale des parents d'élèves Vitrac / Marcolès / St Antoine

plus petits un petit pochon à Doudou qui a été réalisé.

Nous espérons vous retrouver au plus vite à nos manifestations qui manquent tant à la vie de notre commune.

ENCORE UN GRAND

MERCI A TOUS !

Grande section / CP 2020-2021

Photo du haut : Très petite, Petite et Moyenne section de maternelle 2020-2021.
Photo du bas : Grande section / CP 2019-2020.

VIE ASSOCIATIVE

Amicale des parents d'élèves Vitrac / Marcolès / St Antoine

Pochon à Doudou (ACART)

Noël 2019

GS/CP 2020-2021

GS/CP 2019-2020

Chemin en Châtaigneraie

L'association de randonnée de Vitrac, Chemins en Châtaigneraie, a vécu une saison bien particulière, comme beaucoup d'autres associations, en raison de la crise sanitaire. Si les sorties programmées en début de saison de septembre 2019 à février 2020 ont pu se dérouler normalement, il n'en est pas de même pour le programme du printemps ou la majorité des promenades ont été annulées. Le week-end prévu dans le Sidobre et la Montagne noire est reporté au printemps 2021. Malgré le contexte, le club a réalisé en fin de saison quatre randonnées dont 2 journées magnifiques. Une autour de Cros de Ronesque et Raulhac et l'autre la montée au Plomb du Cantal par l'Arpon du diable.

La reprise des activités après l'été s'est faite par deux marches dans les montagnes cantaliennes. La première consistait à une traversée au cœur du massif avec un départ au col de Font de Cère pour rejoindre le Puy Mary et retour en franchissant la brèche de Rolland. La deuxième sortie s'est déroulée aux alentours du col de Neronne à l'occasion du passage du tour de France dans notre département.

L'assemblée générale a pu se dérouler normalement dans la salle du foyer de Marcolès au mois de septembre. Les bilans présentés font apparaître la bonne santé de notre association avec un nombre de sorties en augmentation (une sortie hebdomadaire tous les mercredis et une sortie dominicale tous les 15 jours) et le maintien d'un peu plus d'une quarantaine d'adhérents. Chemins en Chataigneraie fait partie, en terme d'effectif, des plus fortes associations cantaliennes adhérant à la Fédération Française de Randonnée. Si le bilan financier présenté reste sain, les quarante adhérents présents ont constaté avec regret, que la petite subvention de principe que nous recevions depuis la création du club, soit dix années, n'a pas été reconduite par la nouvelle municipalité. Le motif du refus nous a paru bien mince au vu de la modicité de la somme et de leurs engagements électoraux pour leur soutien à la randonnée et au monde associatif. Après établissement du programme des sorties à venir l'assemblée générale s'est conclue par un repas de qualité à l'Auberge du Portail bas à Marcolès.

La nouvelle saison a débuté par les deux randonnées traditionnelles de Vitrac et de la rando des fours à Marcolès. La situation sanitaire lors du 2ème confinement a déjà perturbé notre calendrier du début de saison avec l'annulation des sorties du dimanche et du mercredi de novembre et de décembre 2020.

Comme tous les ans l'association accueille des nouveaux adhérents. Si nos activités vous intéressent vous pouvez nous contacter au 04 71 43 28 71 ou 04 71 64 77 42. Il est bon de rappeler que la randonnée est une activité physique accessible à tous. La marche en groupe se déroule dans une ambiance conviviale et elle permet de découvrir et d'apprécier la richesse et la beauté des paysages traversés.

Les randonneurs de Chemins en Châtaigneraie souhaitent une bonne année 2021 à toutes et tous.

Société de chasse

À l'image de l'ensemble des composantes de la société française, l'ACCA de Vitrac n'a pas échappé aux conséquences de la COVID 19 et son activité s'est vue particulièrement impactée au cours de cette année 2020.

L'assemblée générale de la société de chasse a dû être retardée et n'a pu se tenir que le 09 août, en la présence d'une vingtaine de ses membres. Qui plus est, l'ordre du jour était particulièrement chargé puisque malgré la situation sanitaire, il était demandé à chaque société de chasse de renouveler en intégralité ses statuts, règlements de chasse ainsi que son conseil d'administration !

À ce sujet, le bureau de l'ACCA tient à remercier l'ensemble des participants pour leur présence et la qualité de leur écoute et de leurs interventions qui ont permis de mener à bien et de façon efficace les différents travaux engagés lors de cette assemblée particulière.

Les restrictions sanitaires ayant été levées à la suite du premier confinement, les participants ont eu la possibilité de poursuivre les échanges autour d'un bon repas et en toute convivialité au Tromp' L'œil.

Cette année encore l'ACCA s'est vue contrainte de présenter un budget déficitaire, en raison notamment de l'annulation du banquet annuel au vu de la situation épidémique. Le manque à gagner a cependant été en bonne partie compensé par une meilleure vente de viande de chevreuil aux particuliers ainsi que par une subvention versée par le conseil départemental du Cantal. Il est à rappeler également la subvention versée par la municipalité depuis maintenant de nombreuses années.

Autant d'aides bienvenues en ces temps compliqués.

Face à ces constatations, les chasseurs ont pris la décision de maintenir un même niveau d'investissement en achat de gibier de repeuplement.

Composition de la société

Cette année, la totalité du conseil d'administration devait être renouvelée. L'ensemble des membres sortants ayant décidé de se représenter à sa propre réélection et aucun autre candidat ne s'étant présenté à l'élection, tous les sortants ont été réélus à l'unanimité.

Le bureau de l'ACCA est donc composé comme suit :

Conseil d'administration

Président : LAVERGNE Jean-Jacques

Vice-président : LAVERGNE Guillaume Contact :

Trésorier : PRAT Marcel

Trésorier adjoint : ROQUES Paul LAVERGNE Jean-Jacques

Secrétaire : FLORY Hervé 06 73 53 66 62

Secrétaire adjoint : DELRIEU Bernard

Comité d'animation

COURCHINOUX Michel

DELRIEU Serge

LAROQUE Roland

MERCADIER Jean-Marie

Société de chasse

DELRIEU Bastien

CARSANA Tiffany

Représentant des propriétaires non-chasseurs

JAULHAC Jean-Louis

Responsables des battues

LAVERGNE Jean-Jacques, LAVERGNE Guillaume, FLORY Hervé

Responsables de lignes

PRAT Marcel, ROQUES Paul, DELRIEU Serge, DELRIEU Bastien et LAROQUE Roland

Garde-chasse

CHARMES Christian

➢ GIBIERS

*Lièvres :

La saison 2018-2019 s'est révélée encore une fois très moyenne en ce qui concerne ce gibier. En effet, les prélèvements sont restés plutôt faibles, à l'image de la saison précédente, aux alentours d'une quinzaine d'animaux.

Pour la saison en cours, il semble que les prélèvements soient du même niveau mais il faut encore attendre le retour des carnets individuels pour en connaître le détail. Il est à noter également que le second confinement a eu un impact sur la chasse de cette espèce en supprimant les sorties sur 3 semaines.

*Chevreuils :

C'est assurément l'espèce la plus présente sur notre territoire.

Les effectifs semblent stables sur la commune malgré quelques signes inquiétants qui étaient apparus au cours de l'été précédent. Des animaux très affaiblis, maigres et souffrant de diarrhées avaient été aperçus un peu partout sur la commune. Il semblerait que la situation se soit améliorée sans que l'on puisse avoir d'explication claire sur ce qu'il s'est produit sur notre commune ainsi que sur un certain nombre d'autres communes du département.

Le plan de chasse de la saison 2019-2020, s'élevant à 24 animaux, a été réalisé sans aucune difficulté. Cette année les premières battues nous ont confortés sur la présence en nombre des chevreuils et tout laisse à penser que le quota sera réalisé sans aucune difficulté.

Société de chasse

*Sangliers :

Au niveau du sanglier, l'intersaison a été plutôt calme même s'il a fallu clôturer plusieurs parcelles de semis de maïs. Les animaux sont en effet présents de façon périodique et très ponctuelle sur notre territoire.

Par conséquent, les prélèvements sont moindres cette année. Si ce sont 9 animaux qui ont été prélevés la saison précédente, seuls 3 animaux sont à noter au tableau en cette fin d'année.

➢ MANIFESTATIONS

En cette année 2021, l'ACCA a d'ores et déjà décidé d'annuler son banquet traditionnel du mois de mars en raison des incertitudes au sujet de l'évolution de l'épidémie au cours de cet hiver.

En revanche, la viande non consommée sera proposée aux particuliers qui souhaiteraient en consommer à l'occasion de deux ventes :

- Une première vente, qui s'est déroulée fin décembre, a concerné la viande de chevreuil, vendue sous forme de barquettes de civet de 1.5kg au prix de 12€. Les 30 barquettes préparées ont toutes trouvé preneur !

- Une deuxième vente aura lieu courant mars 2021 et concernera la viande de sanglier qui sera, elle, proposée sous forme de saucisses sèches. Nous communiquerons sur cette vente, comme pour la vente de décembre, sous forme d'affiches.

Le président et les membres du bureau espèrent que la saison à venir se déroulera à nouveau dans un esprit de respect mutuel entre chasseurs, agriculteurs et autres utilisateurs de la nature ainsi que dans le respect des espèces sauvages afin de pratiquer durablement notre passion.

Ils tiennent de nouveau à féliciter et remercier particulièrement la majorité des chasseurs de Vitrac qui ont pris conscience de la nécessité d'un effort de gestion et se sont responsabilisés, notamment dans le respect des gestes barrières lors de l'organisation des battues. Leur engagement au sein de la société est indispensable à son bon fonctionnement.

Ils souhaitent à tous, chasseurs et non-chasseurs, une bien meilleure année 2021 !!

Culture et patrimoine

Notre association **Culture et Patrimoine à VITRAC en Châtaigneraie** a été perturbée par la crise sanitaire actuelle.

Mais nous espérons vivement pour 2021 vous faire participer ou vous divertir avec notre exposition de photos sur le thème de **l'eau dans tous ses états**. (Renseignements et inscriptions ci-joints)

Nous espérons également pour notre fête du Jardin prévue le 30 Mai 2021, exposer (dans le jardin de Sabine à Vitrac)
(Jardin des épouvantails il y a quelques années) **"Un jardin à siéges" (un jardin assiégé)**
Avec un concours de sièges détournés, vides jardins et vides greniers etc.....

Nous prévoyons également une autre **fête du pain** à Lamartinie le 17 Juillet 2021.

Puis le 31 Juillet 2021, une exposition des **Talents à VITRAC** et si tout va bien pourquoi pas venir assister à notre **fête de Noël**
le 12 décembre 2021.

Nous souhaitons pouvoir nous rencontrer tous très bientôt.

Bonne santé à vous.

Très cordialement,

La Présidente,

Martine VANTALON.

Culture et patrimoine

Règlement :

Exposition photos « Troupeau de bâches »
Article 1 *– Une exposition photos est organisée à Vitrac (Cantal) par l'association Culture et Patrimoine à Vitrac en Chataigneraie du 15 juillet au 15 septembre 2021 dont le thème est « L'eau dans tous ses états ».*
Article 2 *– La participation à l'exposition est gratuite et ouverte à tous les photographes, amateurs ou professionnels et limitée à 2 photos par participant.*
Article 3 *– La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site Internet de la commune de Vitrac - www.communevitrac-cantal.fr - pour toute personne manifestant son intention de participer. L'inscription est confirmée par l'envoi de la fiche renseignée au plus tard le 30 avril 2021 à l'adresse suivante : culturepatrimoine15@gmail.com*
Article 4 *– Les photos seront présentées en extérieur, à Vitrac, sur des supports dénommés bâches de 75 cm minimum de côté. Le format est à la convenance du photographe en respectant la contrainte précédemment décrite.*
Article 5 *– L'auteur donne un nom à ses photos s'il le souhaite et fournit toute information qui sera portée à la connaissance du public au travers de la réalisation d'une liste globale et de cartels fixés sur les bâches.*
Article 6 *– L'impression des photos peut se faire de manière suivante : - Par l'exposant auprès d'une imprimerie physique (par exemple OSMOSE à Aurillac), - Par l'association à qui doivent être envoyés les fichiers correspondant soit par Wetransfer, soit par Grosfichiers. Dans ce cas le poids de chaque photo ne doit pas excéder 40 MO. L'adresse mèl de réception est la suivante : culturepatrimoine15@gmail.com*
L'impression des photos se fera après réception d'un chèque établi à l'ordre de l'association Culture & Patrimoine à Vitrac en Châtaigneraie.
Article 7 *– S'agissant d'une exposition se déroulant en extérieur l'association décline toute responsabilité quant aux éventuelles dégradations pouvant survenir.*
Article 8 *– En s'inscrivant les participants garantissent à l'organisateur qu'ils sont propriétaires de la photographie, que leur photographie ne porte pas atteinte à l'image de tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée. De la même manière la photographie ne doit comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste, contraire à la loi.*
Article 9 *– L'inscription vaut acceptation du présent règlement. Son non-respect entraine de facto le retrait de l'œuvre proposée par l'auteur.*

Comité des fêtes

Le comité des fêtes de Vitrac vous souhaite une très belle année 2021. Que cette nouvelle année soit pour nous tous, signe de retrouvailles, vous nous manquez énormément…

Signe aussi de bonne humeur, de moments festifs, de convivialité, de rigolade, d'embrassade, de partage, de gaieté, d'amitié, de changements, de surprises, de sourires, de visages sans masques, de bisous, de buvette en plein air, de buvette sous chapiteaux, de buvette en plein champ, de buvette sans alcool à plus de 18° (nous n'avons pas la licence IV…), de concerts, de spectacles de rue, de « croisière s'amuse », de nuits du Drat, de truffades-saucisses autour d'un feu, d'agneaux grillés, d'apéritifs, de chapiteaux, de cracheurs de feu, de banderoles dans le bourg, de brioches avant la fête, d'animations encore plus folles avec le Drat, avec 1000 personnes présentes, et encore plus pour la fête…

Pas de distances sociales, pas de gestes barrières mais plus d'échanges de verres, de mélanges de verres, de musique trop forte, d'une charcuterie avec coucher de soleil, de feux d'artifice, de Patrick au micro à la fête, de nos ainés qui rigolent de nos bêtises, de gogos meuleuse, de boire un café à la terrasse du Tromp l'œil, de vie, de rencontres, de dialogues, de gens « pompette », de gens déguisés, de gens qui suent, de gens qui rient, de gens qui crient, de gens heureux de danser, de chanter, de guêpes dans les bouteilles de sirops, de bac refroidisseur, de « ventriglisse », de demis pêche, de boc panaché grenadine, de sensations fortes, de cacahuètes en sachets, de caisses à savons, de revoir nos aînés, de courses de brouettes, de tir à la corde, d'auberge espagnole, de fou rires, de structures gonflables, de pompes à bière, de camion des « 3 Caves », d'odeur de barbecue, de jeunes qui boivent de la vodka dans le coffre de leur voiture, de rallonges électriques suspendues, de frites « mayo », de groupes électrogènes, de déplacer des tables et des chaises et des bancs, de rubalises, de casquettes avec ventilateur intégré, de découper des melons, de décors improbables de fêtes, de demander de l'aide à nos cantonniers, de se retrouver ensemble, de servir des rosés pamplemousses pas assez frais, de concours de pétanque interminables, de boc panaché « bien blanc », de bamboche !!!

Vous allez me dire, cette année le comité cherche à remplir la page du bulletin. Pas faux… Le souci c'est que nous ne pouvons pas la remplir en racontant les animations 2020 puisqu'aucune d'elles n'ont eu lieu…

Nous nous garderons de citer la raison de ces annulations pour ne pas donner du crédit à ce virus.

De mémoire le comité n'a jamais annulé sa fête et encore moins sa nuit du Drat. Un feu d'artifice annulé déjà fait, pour cause de pluie et de sécheresse (les deux causes n'étaient pas la même année bien entendu !). Un parcours de la nuit du Drat modifié en raison de la météo à la rigueur on s'adapte. Mais annuler purement et simplement la nuit du Drat pour commencer, avec beaucoup de regrets…

Puis la fête, malgré le fait d'avoir attendu jusqu'au dernier moment pour prendre cette décision à contre cœur…

Pour être sûr de nos informations, nous nous sommes permis de consulter nos archives pour voir si une telle situation avait déjà eu lieu. Voici nos conclusions :

En 2003, été caniculaire. La fête et le feu d'artifice maintenus. Quelques départs de

feu furent stoppés à coup de pelles par les membres du comité avec bravoure.

En 1956, hiver très rigoureux qui n'impactera pas la fête puisque comme chacun le sait après l'hiver vient le printemps…

En 1918, pendant l'épidémie de grippe espagnole, le comité des fêtes de Vitrac a maintenu la fête le premier week-end d'août. Repas du samedi soir : paëlla.

De 1817 à 1823, pendant l'épidémie de choléra, toujours la fête. C'est au début des années 1800 que le comité a commencé le principe de changer de thème de fête chaque année.

1515 : Marignan (Niveau CM1 pour rappel)

En 1347, durant la peste noire, la fête se déroulait uniquement sur le terrain de camping. La municipalité de l'époque n'ayant pas encore pensé à construire une salle polyvalente.

En 537, été assez chaud avec un léger vent sud-sud ouest. Pas de faits marquants.

Nos archives s'arrêtent en **-52 av JC** ; à l'époque ce fût le début des fêtes de Vitrac. Gauloises bien entendu. L'annulation d'une fête était impensable pour les organisateurs en ces temps lointains. La création du comité en association loi 1901 remonte à cette date. Mais nous pensons que les fêtes existaient bien avant cette date. Car, comme tout le monde le sait, Vitrac a toujours été un village de rencontres conviviales et par conséquent de fête !

Bref, cette année 2020 a été un gros nuage tumultueux pour nous tous. Mais après la pluie vient toujours le beau temps. Restons optimistes pour une année 2021 pleine d'animations et pas seulement celles du comité. Et comme chaque année et jusqu'à la nuit des temps le comité des fêtes de Vitrac est ouvert à toutes et à tous. Pour faire vivre notre beau village.

A très bientôt !!!

Les dates à retenir :

Le 5 juin : Nuit du Drat

Le 30, 31 juillet et 1er Aout : La Fête de Vitrac

DRAT 2006 :

FETE 2006 :

Comité des fêtes

FETE 2009 :

FETE 2015 :

DRAT 2016 :

DRAT 2012 :

Comité des fêtes

FETE 2016 :

DRAT 2017 :

FETE 2018 :

DRAT 2018 :

Comité des fêtes

DRAT 2019 :

Nous espérons que cette rétrospective des années passées vous aura donné le sourire, et que nous serons prochainement réunis pour partager de nouveaux moments.

Le Comité des Fêtes de Vitrac.

FETE 2019 :

L'Association ADMR de l'Enseingne

Prévue initialement le 6 juin 2020, l'assemblée générale de l'association s'est finalement tenue le 5 septembre 2020 à la salle polyvalente de Marcolès, mise gracieusement à notre disposition par la mairie. Nous avons été accueillis par C. Montin, maire et également vice-président de la Communauté de Communes. Etaient également présents D. Beaudrey, conseillère départementale, R. Roques et D. Viallard représentant la Fédération Départementale ADMR, les élus ou leurs représentants des communes d'intervention ainsi que certains usagers et salariées de l'association.

M.Lafon, secrétaire, a donné lecture du PV de l'assemblée générale de 2018 qui s'était tenue à Roannes Saint-Mary.

D. Thirez, vice-président, a détaillé l'activité de l'année. Nos interventions se font sur 7 communes. Il a été réalisé, tous services confondus, 26.818 heures d'intervention auprès de 211 usagers.

-en mode prestataire: 25.584 heures dont 22.696 heures auprès des personnes âgées, 1.802 heures auprès des familles et 1.086 heures auprès des personnes handicapées

-en mode mandataire : 1.234 heures auprès de 19 usagers

En ce qui concerne la Commune de Vitrac nous employons 3 salariées ; il a été effectué 992 heures en mode prestataire auprès de 11 usagers et aucune intervention en mandataire.

P. Verdier, trésorière, a détaillé les bilans financiers qui sont en excédent : le service aide à domicile pour 40.799,96 € et la vie associative pour 4.364,65 € soit un total de 45.164,61 € dont 14.795 € restent affectés à l'association.

Tout a été approuvé à l'unanimité.

Dans son raport moral et d'activité, M.F Soubiron, présidente, se réjouit de la hausse de l'activité : 2.900 heures de plus soit 1,5 équivalent temps plein ; ces 26.818 heures ont été réalisées par les 26 salariées. En cours d'année il a été enregistré 2 embauches en CDI et 2 démissions , 2 salariées ont été recrutées en renfort en CDD. Les jours d'arrêt de travail sont en forte progression : + 30% ce qui pénalise fortement les salariées en activité. Les formations organisées par la Fédération ont été suivies par 5 salariées et une autre a suivi et obtenu la VAE.

Deux réunions ont eu lieu avec le personnel, par petits groupes, celles-ci sont obligatoires (le déplacement et le temps de réunion sont rémunérés).

Le CA s'est réuni 3 fois.

La fête annuelle s'est déroulée les 29 février et 1er mars, juste avant le confinement, elle a connu son habituel succès avec un nouveau mode de fonctionnement : la troupe d'acteurs ayant formé une association indépendante de l'ADMR. Merci à toutes les bonnes volontés qui s'engagent pour cette manifestation, à la mairie de Vitrac qui met gracieusement la salle à notre disposition, et à nos fidèles spectateurs.

Merci également pour l'accueil que nous réserve la population lors du passage des calendriers : le bénéfice nous a permis, cette année, d'offrir pour Noël 2019 des chèques cadeaux à 23 salariées.

Le système de télégestion est en place depuis le 1er novembre 2019 ; chaque salariée dispose d'un smartphone pour valider le début et la fin de l'intervention par l'intermédiaire d'un badge placé dans le

L'Association ADMR de l'Enseingne

logement de l'usager. Depuis janvier 2020 le logiciel calcule aussi le kilométrage et le temps passé en déplacement, et le planning est adressé aux salariées sur leur smartphone depuis juillet 2020.

Les demandes des usagers évoluent : gardes d'enfants en horaires décalés, aide à la personne 7 jours/7 et plusieurs fois par jour. Une augmentation des salaires tenant compte de ces nouvelles contraintes serait la bienvenue car nous peinons à trouver du personnel.Pendant le confinement, toutes les salariées ont effectué leurs interventions dans des conditions extrêmement difficiles et en respectant les contraintes sanitaires (masques, visières, gants, gel leur ont été fournis).

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Renouvellement du Conseil d'Administration :

-représentants du personnel : N. Courchinoux a été élue en remplacement de M. Charmes, démissionnaire et M. Vaurs a été réélue

-les autres membres du CA renouvelables ont tous été réélus : Mmes G. Montin, A.M Lhéritier, D. Calmejane, P. Verdier, M.C Lafon, J. Montarnal, M.A Breuil, M.F Soubiron et M. D. Thirez

Certaines modifications concernant les statuts ont été détaillés et approuvés à l'unanimité.

Retenez bien ces dates de la fête 2021 (sous réserve de nouveau confinement) les samedi 6 mars en soirée et le dimanche 7 mars en matinée, toujours à Vitrac !

Familles Rurales entre Cère et Rance

Installée depuis 1994 sur les communes d'Omps, Marcolès, Saint-Mamet-la-Salvetat et Vitrac, l'association est un mouvement familial. Acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire, il porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires et la vie associative.

En effet, il rassemble des femmes et des hommes qui s'engagent pour la promotion des familles, le développement de leur milieu de vie et le bien vivre ensemble.

En cette année de crise sanitaire, nous restons mobilisés auprès des familles de nos territoires pour poursuivre nos missions dans la gestion de l'accueil de loisirs et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sans omettre l'innovation dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale avec des ateliers et des animations locales.

Même si, compte tenu du contexte épidémique, certains de nos projets n'ont pu se concrétiser, notre motivation reste inébranlable pour l'année à venir.

Notre Assemblée Générale, réunie le 18 septembre 2020 a renouvelé le bureau et élargi notre Conseil d'Administration.

Composition du Bureau de l'Association Familles Rurales entre Cère et Rance

Président : M. Philippe Basset
Vice-Présidente : Mme Marie-Christine Cavrois
Trésorière : Mme Béatrice Février
Secrétaire : Mme Carine Gales
Administratrices : Mesdames Marie-Claude Bonhoure ; Marilyne Delorme-Cassan ; Michèle Dutrieux ; Monique Lafon et Nathalie Puech.

Monsieur Philippe Basset, nouveau président, souhaite accorder une place importante au développement de futurs projets en accueillant neufs administrateurs motivés.

Mesdames Cécilia Bonnisseau, Lise Bouges, Claude Germain, Claire Lupianez, Annick Pourcher, Hélène Solier et Céline Viallon, messieurs Sylvain Philippe et Guilhem Vuarand ont rejoint le Conseil d'Administration qui compte désormais dix-huit membres.

Pour faciliter son fonctionnement et préparer les animations de l'année 2021, des groupes de travail ont été créés. Ils seront un incubateur des projets à venir, tels que les Jardins Partagés ou Halloween.

Naturellement ces groupes restent ouverts à toutes les personnes qui souhaiteraient apporter leur pierre à l'édifice.

N'hésitez pas à nous contacter, vous êtes les bienvenus …

Nous soulignons la qualité des activités proposées aux enfants de notre commune tant sur l'Accueil de Loisirs, dirigé par Sandrine Anselme et situé à la Maison de la Jeunesse de Saint-Mamet-la-Salvetat, qu'auprès des adolescents investis dans le nouveau « Club Ados », encadré par Marylène Frontil.

Toutes deux exercent avec passion et leur travail exceptionnel mérite notre gratitude.

Si notre Association puise sa force dans notre équipe de bénévoles, elle vit grâce aux ressources de nos partenaires : CAF, MSA, Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de nos quatre communes associées.

Familles Rurales entre Cère et Rance

ALSH 3-11 ans

Comme chaque année, durant les congés de février 2020, l'ALSH a ouvert ses portes une semaine avec pour thème « les cinq sens ». Musique, danse, cuisine… et autres activités variées ont été proposées. Les groupes « des loustics et des fi Loups » se sont initiés à l'escrime durant quatre séances.

Dans le cadre de la "semaine interculturelle" à Aurillac, les enfants ont participé à différents ateliers et ont clos leur journée par une séance de cinéma au Cristal. Les plus petits ont barboté aux Bains du Rouget et ont bénéficié d'une séance de cinéma « jeune public ».

Malgré une année difficile marquée par la pandémie (deux mois d'arrêt, vacances de printemps annulées, protocole sanitaire lourd à mettre en place), l'équipe d'animation a proposé des projets innovants pour la période estivale. Nous avons fait le choix de travailler avec des intervenants locaux comme Jacques Bienvenue, Cécile Prunet et Serge Jacquemart, Sébastien Mijoule, Marie Maffre, Pauline Valette et Norine Leclerc. Ainsi les enfants ont exploré différents domaines : la musique, la danse, les chants, la mise en scène, le badminton, les arts plastiques... Été réussi avec une fréquentation à la hausse !

Puis vint l'automne. L'équipe d'animation a souhaité offrir aux enfants un peu de rêve et de gaieté. « Fantômes, monstres, sorcières …Halloween », thème adulé par tous, a rencontré un vif succès. Les enfants et l'équipe d'animation ont partagé une très agréable semaine avec une fréquentation importante.

L'accueil de loisirs est aussi ouvert tous les mercredis de l'année de 11 h 30 à 18 h. Les enfants déjeunent à l'Auberge Occitane et rejoignent le Centre pour participer aux activités de l'ALSH ou aux différents clubs sportifs et/ou ateliers (ex : musique). Là encore, la crise sanitaire a généré quelques perturbations et une nouvelle organisation est à prévoir !

ALSH 12-17 ans

Durant l'année 2020, trente-sept adolescents ont fréquenté le « club ado », place de la Fontaine. Dans ce nouvel espace dédié, ils ont profité du matériel et des jeux à disposition : baby-foot, console, table de ping-pong, livres, matériel récréatif.... Les adolescents s'y investissent en décorant les lieux et en étant responsable du matériel. A chaque ouverture, l'animatrice propose un planning d'activités en fonction des demandes émises par les jeunes : randonnée, piscine, activités manuelles, pyrogravure, musique, badminton, tournoi sportif....

L'ALSH 12-17 ans a pour principal objectif de permettre aux jeunes de devenir « acteurs » de leurs loisirs. Ils ont ainsi proposé des idées d'activités, de séjours, de projets. Malheureusement de nombreux

Familles Rurales entre Cère et Rance

séjours et sorties ont dû être annulés. Néanmoins cet été, ils ont bénéficié d'activités sportives lors d'un « mini séjour » (trois jours) à Saint-Urcize. Les jeunes ont réalisé un court métrage d'une vingtaine de minutes sur leurs activités estivales. Sa présentation par visionnage auprès de nombreuses familles a remporté un vif succès.

Depuis le début d'année, nous travaillons sur un nouveau projet « Cap sur la Corse ». Ce projet réuni une vingtaine de jeunes qui l'élaborent dans ses différentes étapes. Pour exemple, après établissement d'un budget, ils s'investissent dans la recherche de fonds et réalisent différentes actions : participation active au vide- greniers, vente de bonbons… Pour ce projet qui devrait aboutir pour les congés de printemps 2021, la CAF du Cantal a accordé une subvention de 5000 €.

Calendrier des prochaines vacances scolaires 2021 :

Hiver : du lundi 08 au vendredi 12 février

Printemps : du lundi 12 au vendredi 16 avril

Été : du mercredi 07 juillet au vendredi 06 août puis du lundi 23 au vendredi 27 août et du lundi 30 au mardi 31 août.

Automne : du lundi 18 au vendredi 22 octobre.

Les TAP

Toujours en raison de la crise sanitaire, la majorité de nos projets (carnaval, projet foot, Fête de l'école…) a été annulée.

Malgré cette grande déception, nous avons repris nos activités en septembre avec l'arrivée de nouvelles perturbations et une réorganisation qui en découle courant novembre. L'association et la Mairie mettent tout en œuvre pour pérenniser au mieux ces temps d'activités périscolaires. Dans le contexte actuel, il semble impossible de maintenir le spectacle de Noël, moment convivial tant attendu par tous (enfants, familles et équipe d'animation). Mais ce n'est que partie remise !!

ANIMATION LOCALE :
LES ATELIERS A L'ANNEE :

L'ATELIER DE LOISIRS CRÉATIFS : il a lieu tous les lundis de 20h30 à 22h30 à la Maison de la Jeunesse. Basé sur le principe de l'échange de savoirs, elles sont environ dix-huit à se réunir pour échanger différentes techniques de bricolage, de peinture, de décoration....

LES ATELIERS DE DANSES ET DE MULTI SPORTS : cette année nous avons réorganisé les cours de danse le jeudi : de 17h15 à 18h15 pour les « débutantes », de 18h15 h à 19h15h pour les « débrouillées » et de 19h15 h à 20 h pour « les confirmées ».

Nous remercions Norine Leclerc, intervenante « Danse » depuis la création de l'atelier, pour son dynamisme, sa créativité et son écoute auprès de son public. Malgré une année perturbée, son investissement est resté indéfectible. Le montage vidéo qu'elle a réalisé pour

Familles Rurales entre Cère et Rance

clôturer la saison 2019-2020 a été très apprécié.

L'atelier « multi sports » à lieu tous les samedis. Face à un nombre croissant de demandes, nous avons proposé, en septembre, deux groupes : de 10h à 11h et de 11h à 12 h. C'est Marylène Frontil, adjointe de direction sur l'ALSH 3-11, animatrice du Club ADOS et des TAP, qui encadre cet atelier.

ANIMATION

Activité très impactée cette année avec l'annulation de la majorité de ses actions. Le programme était attractif et très diversifié mais nous n'avons pu maintenir nos engagements.

Proposé par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne, un atelier « art populaire » animé par Tim Dalton s'est déroulé le dimanche 16 février 2020. L'objectif était de mutualiser les expériences de création en faisant découvrir à chacun son potentiel d'imagination. Tout un programme !

Le dimanche 13 septembre, avec un protocole renforcé et une implication conséquente de nos bénévoles, aidées de nos Ados, notre « vide grenier » a été maintenu. Malgré un peu moins exposants, la journée fut agréable avec un beau soleil.

Le samedi 3 octobre, une dizaine de personnes a pu bénéficier de l'expérience et des précieux conseils du chef Didier Vaille au cours d'un atelier culinaire. Au menu : "Ballottine de suprême de poulet au Cantal/jambon de pays et Choux Chantilly cœur de fraise ». Après avoir réalisé ces mets délicats dans le partage, la convivialité et la bonne humeur, les apprentis cuisiniers ont pu déguster sur place ou emporter leurs préparations. Expérience qui ne demande qu'à être reconduite !

Nous vous rappelons que toutes les « bonnes volontés » seront les bienvenues. Nous manquons de bénévoles !

Contacts :

Président : Philippe BASSET

Directrice Accueil de loisirs : Sandrine ANSELME

04 71 64 81 09 ou 06 61 84 05 83
cereetrance.famillesrurales@gmail.com

Facebook : Familles Rurales Entre Cère et Rance.

RPE – Le Relais Petit Enfance

Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne - Secteur de St Mamet.

Un service qui crée du lien…. Le RPE est un lieu de rencontre, de partage et de sociabilisation qui s'adresse aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur assistante maternelle et/ ou parent, grand parent…

Malgré une année 2020 compliquée du fait de la pandémie et des périodes de confinement le RPE a su maintenir du lien avec les assistantes maternelles et les familles de par le maintien des temps d'atelier lorsque cela a été possible et un contact virtuel par l'envoi de Lettres hebdomadaires enfance jeunesse avec de nombreuses idées d'activités à faire à la maison.

Au mois d'octobre une semaine spécifique en s'appuyant sur la semaine Nationale de la Petite Enfance avec le thème « s'aventurer » a été proposée, avec des ateliers de découverte corporelle, de manipulation , un espace lumino sensoriel et l'accueil du spectacle « Sur le Fil ».

En 2021 courant de l'automne une Semaine de la Petite Enfance sera à nouveau organisée sur le territoire de la Châtaigneraie Cantalienne avec tous les acteurs Petite Enfance du territoire.

Le Relais Petite Enfance est aussi un lieu d'accueil et d'informations ouvert aux parents et aux assistantes maternelles du territoire. Des permanences administratives sur RDV se tiennent les mardis, mercredis et jeudis après midi au bureau du RPE à la maison des services de la Communauté de Communes à St Mamet la Salvetat.

Une publication trimestrielle vous permet d'être informé des dates des activités et de suivre le fil des actions menées par le relais. Informations à retrouver sur le site de Communauté de Communes :
https://www.chataigneraie15.fr

Et en contactant

Fabienne RIEHL
Educatrice de Jeunes enfants - Animatrice Responsable du RPE
au : 04.71.49.33.30 ou 06.48.36.50.63
par mail : rpe.stmamet@chataigneraie15.fr

Association pour le don du sang

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE CERE ET RANCE EN CHÂTAIGNERAIE.

Cette année est marquée par la crise sanitaire, cependant notre association a effectué les collectes prévues : 12 collectes avec les gestes barrière au covid à savoir lavage des mains, port du masque, distances respectées autant que possible. Par précaution, l'E.F.S. a assurée les collations : plateaux individuels.

Quelques bénévoles ont été présents afin de renforcer le personnel pour accueillir les donneurs.

Nous avons reçu cette année 431 donneurs. De nombreux jeunes nous ont rejoints pendant le confinement donc les chiffres sont corrects. Nous les remercions vivement pour leur générosité à l'égard des malades.

L'E.F.S. lance de nombreux appels au don le sang est indispensable dans nos Hôpitaux…

Merci aux donneurs de VITRAC qui ont offert leur sang dans différentes collectes du secteur.

2021 arrive espérons que cette nouvelle année sera pour nous Tous plus sereine !!!!

Les collectes pour 2021 :

- **St-Mamet le 27 avril**
- **Roannes St-Mary le 27 juin**
- **Marcolès le 19 août**
- **St-Mamet le 29 octobre**
- **Roannes St-Mary le 27 décembre**

Pour tous renseignements : Votre responsable : Madame PRAT Denise.

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE

Les pôles de proximité

Pôle de LAROQUEBROU

Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne

21 Rue de la Trémolière

15150 LAROQUEBROU

Tél. : 04.71.46.05.11

Nous envoyer un mail

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi :
8h30 – 12h30 / après-midi sur rendez-vous de 13h30 à 17h00 (sauf vendredi accueil téléphonique uniquement)

Pôle de MAURS

Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne

3 place du 11 Novembre

15600 MAURS

Tél. : 04.71.46.87.17

Nous envoyer un mail

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi :
8h30 – 12h30 / après-midi sur rendez-vous de 13h30 à 17h00 (sauf vendredi accueil téléphonique uniquement)

Site web:

https://www.chataigneraie15.fr

Maison des services de Saint-Mamet

Pôle de MONTSALVY

Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne

25 rue du Tour de Ville

15120 MONTSALVY

Tél. : 04.71.49.64.37

Nous envoyer un mail

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi :
8h30 – 12h30 / après-midi sur rendez-vous de 13h30 à 17h00 (sauf vendredi accueil téléphonique uniquement)

Pôle de SAINT-MAMET

Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne

5 rue des Placettes

15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT

Tél. : 04.71.49.33.30

Nous envoyer un mail

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi :
8h30 – 12h30 / après-midi sur rendez-vous de 13h30 à 17h00 (sauf vendredi accueil téléphonique uniquement)

Sources – mentions légales

Le bulletin municipal de Vitrac est réalisé par la Commission Communication de la municipalité de Vitrac.

Marie-Paule BOUQUIER, Suzanne BILBAUT, Claire BROUXEL et Jean-Paul TIERL.

Les textes présentant les associations sont rédigés par les responsables respectifs de celles-ci.

Ce numéro est tiré à 220 exemplaires. Impression OSMOSE 15000 AURILLAC Contact : Mairie de Vitrac – Le bourg 15220 VITRAC Tél : 04.71.64.70.10. Courriel : commune.vitrac@orange.fr	Sources : Articles : Membres de la commission communication /La Communauté de Communes de la Chataigneraie / … Photos : Geneviève CHAUSI-LAVRUT et Jean-François LAVRUT